À LIRE AUJOURD'HUI
SPÉCIAL AGROALIMENTAIRE 1997
Célébration des moissons
pages spéciales
LaTribune
PUBLIREPORTAGE

La Tribune
jeudi
SHERBROOKE
4 septembre 1997
88e ANNÉE - No 166
0,65 (WEEKEND: 1,75$) Plus taxes

JE PRÉFÈRE BURGER KING
SUNDAE 2 POUR 1
VALIDE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 1997

Les sports

Denis MESSIER à l'Omnium canadien Bell

Tout un défi attend l'élite des golfeurs *(C1)*

Le décès de Lady Diana

La famille royale est «profondément touchée» par la vague de sympathie *(D1)*

La Flambée des couleurs

Une fête aux couleurs du partenariat *(B1)*

RAZZIA CHEZ LES REVENDEURS DE DROGUE

LA GRC FRAPPE: 17 ARRESTATIONS DANS LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE

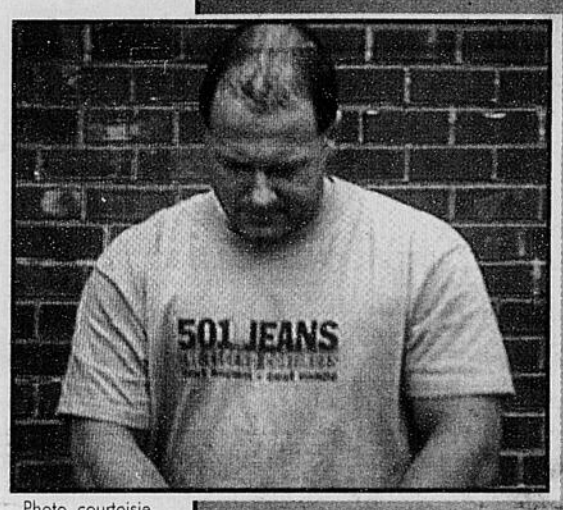

Photo, courtoisie CKSH-TV

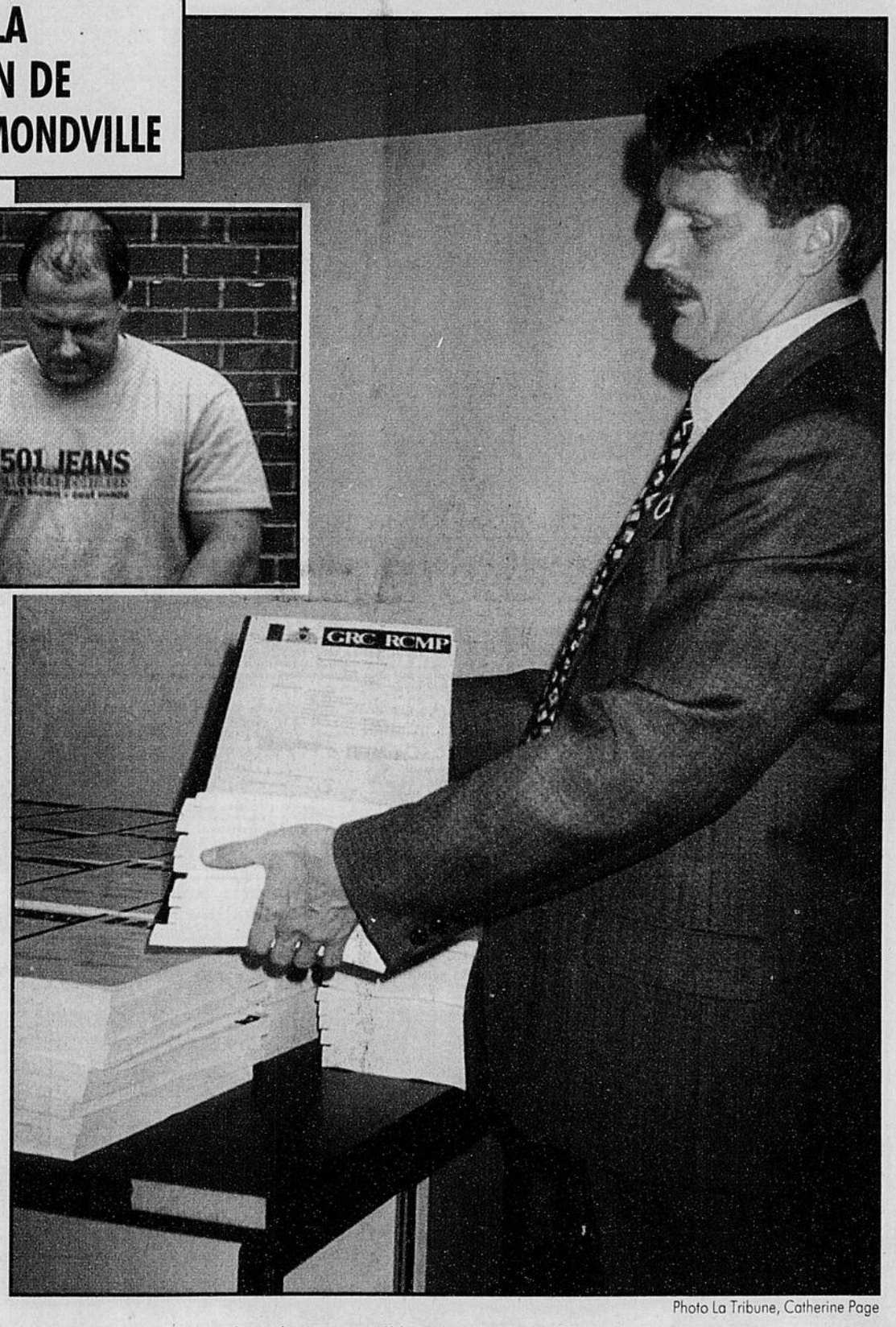

Photo La Tribune, Catherine Page

Le gendarme enquêteur de la GRC, Jimmy Moffat, exhibe une pile de documents de mises en accusations rédigées au terme d'une longue enquête menée depuis août 95. En mortaise, Pierre Rouillard, un membre en règle des Evil's One affilié aux Hell's Angel, soupçonné d'être à la tête du réseau démantelé hier à Drummondville. Il fera face à 169 chefs d'accusations.

Catherine PAGE

Drummondville

La GRC, détachement de Drummondville, a frappé un grand coup vers 6 heures hier matin en procédant à 17 arrestations, directement reliées à un présumé réseau qui contrôlait le marché des stupéfiants de la région de Drummondville.

De plus, 19 autres personnes, reliées à ce réseau, devront comparaître par voie de sommation au Palais de justice de Drummondville le 9 septembre prochain.

Au total, 275 chefs d'accusation, en matière de stupéfiants, seront déposés contre les personnes arrêtées, hier. Elles sont détenues au Centre de détention de Sherbrooke et se présenteront devant la cour, à Drummondville, ce matin. Les policiers de la GRC ont indiqué que la poursuite s'opposera à leur remise en liberté.

Pierre Rouillard, un membre en règle des Evil One's du chapitre Rive-sud de Drummondville, un groupe de motards affilié au Hell's Angel, fera face, à lui seul, à 169 chefs d'accusations. Rouillard est soupçonné d'être la tête dirigeante du réseau.

C'est donc à 6h, hier matin, qu'une cinquantaine de policiers, répartis en dix équipes, ont procédé à une opération de ratissage, appellé Projet Crado. Ils ont effectué des perquisitions à dix adresses simultanément.

«Nous travaillions sur cette affaire depuis août 1995, explique le caporal Pierre Giguère de la GRC. Suite à des arrestations et à des saisies, et aux informations que nous avons colligées, a découlé le Projet Crado.»

L'essentiel de ce qui formera la preuve a été répertorié du 17 mars 1997 au 15 mai 1997. «Les éléments (de preuve) proviennent d'écoute électronique, de saisies et de filature auxquels s'ajoutera ce qui a été saisi lors des perquisitions d'aujourd'hui (hier)», a déclaré le gendarme enquêteur, Jimmy Moffatt.

Lors de ces perquisitions, les policiers de la GRC, assistés de six policiers de la Sûreté municipale et de trois de la Sûreté du Québec, ont mis la main sur plus d'une centaine de sachets de cocaïne, prêts à être revendus, du haschish et de la marijuana, dont une quinzaine de plants derrière une résidence, une somme de 6000 $, des armes à feu entreposées illégalement, certaines chargées, des munitions, et plusieurs objets identifiés à l'effigie des Evil One's.

Depuis le début de l'enquête, en 1995, sept saisies de stupéfiants, d'une valeur totalisant 100 000 $ avaient déjà été effectuées.

Chiens de garde

Les 10 équipes policières n'ont pas rencontré de difficultés majeures pour procéder aux arrestations. Dans le cas de Pierre Rouillard et de Pierre Daigle, identifié comme un *striker* des Evil One's, des membres du Groupe tactique d'intervention de la GRC se sont joints aux policiers.

À trois adresses, les policiers ont dû faire face aux chiens de garde de la maison. Chez Pierre Daigle, un bull mastiff a été abattu alors qu'il chargeait un policier. Le chien était spécialement dompté pour assurer la protection de son maître. Chez Stéphane Lamothe, gérant du bar de danseuses nues Madona, trois pit-bulls ont dû être maîtrisé.

La majorité des personnes arrêtées hier, ont des passés judiciaires. Quelques-uns étaient sous probation. Daniel Laflamme, un homme de 40 ans, était en attente de sa sentence, qui sera connue le 25 septembre, concernant la détention de stupéfiants.

Le Projet Crado est l'une des plus importantes opérations policières réalisées dans la région de Drummondville.

Pointé du doigt, le Club Aramis se défend (A3)

Magog devra resserrer la ceinture

Vers un déficit de 2,1 millions $ dans les soins de santé

Gilles DALLAIRE

Magog

Le Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog devra procéder rapidement à des coupures dans les services et planifier des réorganisations de travail pour éponger un déficit qui risque d'atteindre 2,1 millions $ au 31 mars prochain.

Tel est le sombre portrait tracé dans le rapport du cabinet CGO remis au conseil d'administration unifié du Centre hospitalier et d'hébergement et du CLSC Alfred-DesRochers qui avait mandaté la firme de consultants pour produire un plan de redressement permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire et de rembourser en cinq ans les déficits accumulés au 31 mars 1998.

Sur la foi des données disponibles au 31 mars dernier, le portrait de la situation financière des deux établissements, tout particulièrement de celle du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog, est passablement sombre.

L'analyse de CGO révèle que les déficits accumulés par cet établissement, qui étaient de 1,3 million $ au 31 mars dernier, s'élèveront à 2,1 millions $ au 31 mars prochain, en raison d'un manque à gagner anticipé d'environ 800 000 $ et que, si le CLSC Alfred-DesRochers disposait de surplus accumulés de 105 000 $ au 31 mars 1997, ces surplus sont appelés à fondre rapidement.

CGO juge insuffisant le plan de redressement déposé par le Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog pour équilibrer les recettes et les dépenses de l'exercice financier 1997-98 et souligne que, s'il permettra de maintenir un équilibre à compter de l'an prochain, il limitera par contre les possibilités de développement de nouvelles ressources sans réduire dans une proportion notable les déficités accumulés.

Coupures et réorganisation

Une étude préliminaire comparative de productivité incite à croire que des économies de l'ordre de 500 000 $ peuvent être réalisées par une réorganisation et une rationalisation du travail.

Notamment, une réorganisation des activités favorisant la chirurgie mineure pourrait engendrer des économies additionnelles de 200 000 $. D'autres économies pourraient être réalisées par l'intégration des services d'urgence fournis par le Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog avec les services courants du CLSC.

Selon CGO, il faut aussi s'interroger sur la pertinence d'offrir des services de physiothérapie à des personnes autres que celles qui sont hospitalisées ou qui sont référées par la CSST.

Hier, le président du conseil d'administration unifié du Centre hospitalier et d'hébergement de Memphrémagog et du CLSC Alfred-DesRochers, M. Pierre Cabana, a invité la population de la MRC Memphrémagog à proposer des mesures concrètes visant à assainir la situation financière de ces deux établissements, les seuls du réseau de la santé qui la desservent directement.

«Les personnes et les organismes qui désirent proposer des mesures permettant d'atteindre ce double objectif pourront formuler leurs recommandations dans des mémoires dont copie devra parvenir au secrétariat de la direction générale au plus tard le 29 septembre, à 17h. Les auteurs des mémoires pourront fournir des explications complémentaires sur leurs recommandations lors d'une audience publique qui aura lieu le 16 octobre, de 13h30 à 17h et de 19h à 22h. Les membres du conseil d'administration unifié analyseront l'impact des mesures proposées et feront connaître leurs choix lors de la séance publique qu'ils tiendront le 12 novembre», a expliqué M. Cabana.

OLDSMOBILE INTRIGUE 1998
Elles sont arrivées!
Venez faire l'essai dès aujourd'hui de la toute nouvelle INTRIGUE 1998!
Beaucage
CHEVROLET GEO OLDSMOBILE CADILLAC LTÉE
4339, boul. Bourque, ROCK FOREST, 823-4343

Stern «ne connaît rien à la culture québécoise»

□ La présidente sortante des Townshippers Nancy Beattie se demande de quoi se mêle l'animateur de radio américain

Claude PLANTE

Sherbrooke

Après deux mandats d'un an à la présidence de l'Association des Townshippers des Cantons de l'Est, Nancy Beattie quitte son poste, sereine malgré que font rage au Québec les débats sur la partition et la défense de la culture québécoise en Amérique du Nord.

Les deux matiniers prénommés Howard à Montréal, Galganov sur les ondes de CICQ et Stern à CHOM, ont beau crié et dénoncé les efforts des Québécois pour préserver leur identité, Mme Beattie n'entend pas embarquer dans cette galère.

«Nous n'avons jamais pris position en ce qui concerne le partitionnisme», précise-t-elle dans une entrevue accordée à La Tribune. «Je ne pense pas que ces débats aident nos deux communautés.»

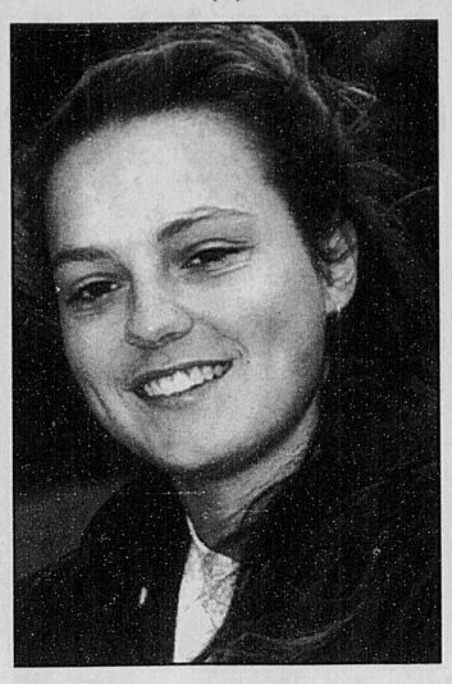

Nancy Beattie

Concernant Howard Stern, ajoute-t-elle, un peu embarrassée par cette question, «je ne comprends pas pourquoi il parle sur les ondes d'une station de radio à Montréal quand il anime à New York. Je fais tout pour l'éviter. Visiblement, il ne connaît rien à la culture québécoise autant du côté des francophones que des anglophones. Nos deux communautés travaillent ensemble pour préserver leurs cultures.»

Depuis mardi matin, Stern, le roi des ondes américaines, déverse son dévolu sur le dos des Québécois francophones. Reconnu pour manier l'insulte, l'animateur sans scrupules soutient qu'il est stupide de préserver la culture francophone au Québec. Quant à Galganov, il se fait le promoteur du partitionnisme au Québec advenant l'accession à la souveraineté.

«J'ai compris des choses»

Il y a deux ans donc, Nancy Beattie prenait les commandes de l'Association, à l'âge de 19 ans, alors la plus jeune personne à assurer les fonctions de présidente depuis la fondation de l'organisme en 1979. A l'époque, on ne cachait pas que son arrivée à ce poste se voulait une manière de freiner l'exode des jeunes de la communauté anglophone des Cantons de l'Est vers l'Ontario.

«En deux ans, j'ai compris bien des choses, signale la jeune femme. J'ai compris combien les anglophones et les francophones peuvent vivre ensemble en harmonie. Je le savais avant, mais pas autant. La langue n'est pas une barrière. Si un anglophone et un francophone discutent ensemble, ils vont se comprendre. Si un ne parle pas la langue de l'autre, on va changer de langue.»

«J'ai surtout pris conscience de tout ce qu'on a dans notre région. On peut comprendre que des jeunes anglophones d'ici sont tentés de s'en aller. Ils ne sont pas nécessairement à l'aise dans cette région. Ils ne croient pas en l'avenir. Mais il faut leur dire qu'ils ont la chance de parler les deux langues, qu'il y a de la place pour eux. Ils sont les bienvenus ici.»

Le nom de la prochaine présidente est connu, mais ne sera rendu public que lors de la journée des Townshippers, le 13 septembre prochain à Waterloo. Il s'agit d'une femme de 31 ans de retour dans la région. Elle a été élue par acclamation, car personne d'autre n'a posé sa candidature.

Nancy Beattie n'a pas déposé son bulletin de candidature désirant consacrer plus de temps à ses études en histoire à l'Université Bishop's.

«Mes fonctions de présidente me demandent entre 20 et 30 heures par semaine. Je ne pensais pas que c'était si prenant, déclare-t-elle. J'ai vraiment été bien aidée par les gens qui m'entourent. On pense que c'est juste les gens du conseil d'administration qui travaillent, mais il y a de nombreux bénévoles. On ne les voit pas toujours.»

Les infirmières auxiliaires se mobilisent pour écarter la menace de leur disparition

«C'est complètement fou»

François GOUGEON

Sherbrooke

La vieille guerre larvée entre la profession d'infirmière professionnelle et d'infirmière auxiliaire risque de prendre un tournant décisif avec la menace de disparition pure et simple de la profession d'infirmière auxiliaire.

Hier soir, lors d'une rencontre auprès d'une centaine d'infirmières et infirmiers auxiliaires de la région de l'Estrie, à Sherbrooke, le président de l'Ordre qui régit cette profession, Régis Paradis, a invité les gens à se mobiliser pour prévenir les coups.

Jugée très sérieuse, la menace de disparition de la profession origine d'un groupe de travail en soins infirmiers du ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce faisant, il était dès lors prévu qu'en septembre de cette année, la formation d'infirmière auxiliaire offerte dans 27 commissions scolaires du Québec, dont en Estrie, serait abolie. Et, sur cinq ans, les 18 500 salariées oeuvrant déjà dans ce domaine, dont 800 en Estrie, seraient soit recyclées comme infirmières professionnelles ou intégrées dans une nouvelle fonction: assistante aux bénéficiaires.

Rien de sûr plus tard

Si les pressions de l'Ordre des infirmières auxiliaires et de ses alliés ont pu empêcher que le gouvernement mette fin à la formation, il n'y a rien de sûr pour la suite.

«C'est clair que le lobbying de l'autre Ordre (celui des infirmières professionnelles) est très puissant. Mais il n'y a rien de rationnel et de logique à l'idée d'abolir la profession d'auxiliaire professionnelle. Ce n'est que politique... Depuis 50 ans, la profession rend un immense service dans les soins des patients. Il n'y a pas d'équivalent ni en matière de qualité, de quantité et de coûts des soins», a-t-il dit.

Il juge en outre totalement utopique la possibilité de recycler ces employés en infirmières professionnelles. «Ça coûte 104 102 $ par infirmière... Au nombre qu'elles sont (18 500), ça représenterait 1,8 milliard $», a-t-il rajouté.

Infirmière auxiliaire depuis 20 ans au CLSC SOC, Sylvie Pépin a dénoncé cette «fausse image» voulant que dans le virage ambulatoire, l'infirmière auxiliaire n'a plus sa place. «Au contraire, il y a une multitude de tâches qu'on peut accomplir. On est en mesure de s'adapter aux changements mais de là à préconiser la disparition de toute une profession, c'est complètement fou», devait-elle lancer.

Formation parfaitement adaptée

Nicole Massé, aujourd'hui conseillère pédagogique à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, après avoir enseigné 11 ans et oeuvré antérieurement dans les hôpitaux, a témoigné que la formation d'infirmière auxiliaire n'a pas à rougir face à celle de l'infirmière professionnelle. «Il y a encore plein d'endroits où la formation d'infirmière auxiliaire est parfaitement adaptée, comme en médecine et chirurgie générale, les soins de longue durée et autres», a-t-elle exprimé.

Parmi les moyens d'action mis en place pour faire valoir leurs points, les infirmières auxiliaires déposeront bientôt une importante pétition, porteront le brassard noir à compter de samedi et organiseront une importante marche sur la colline parlementaire, le 20 septembre.

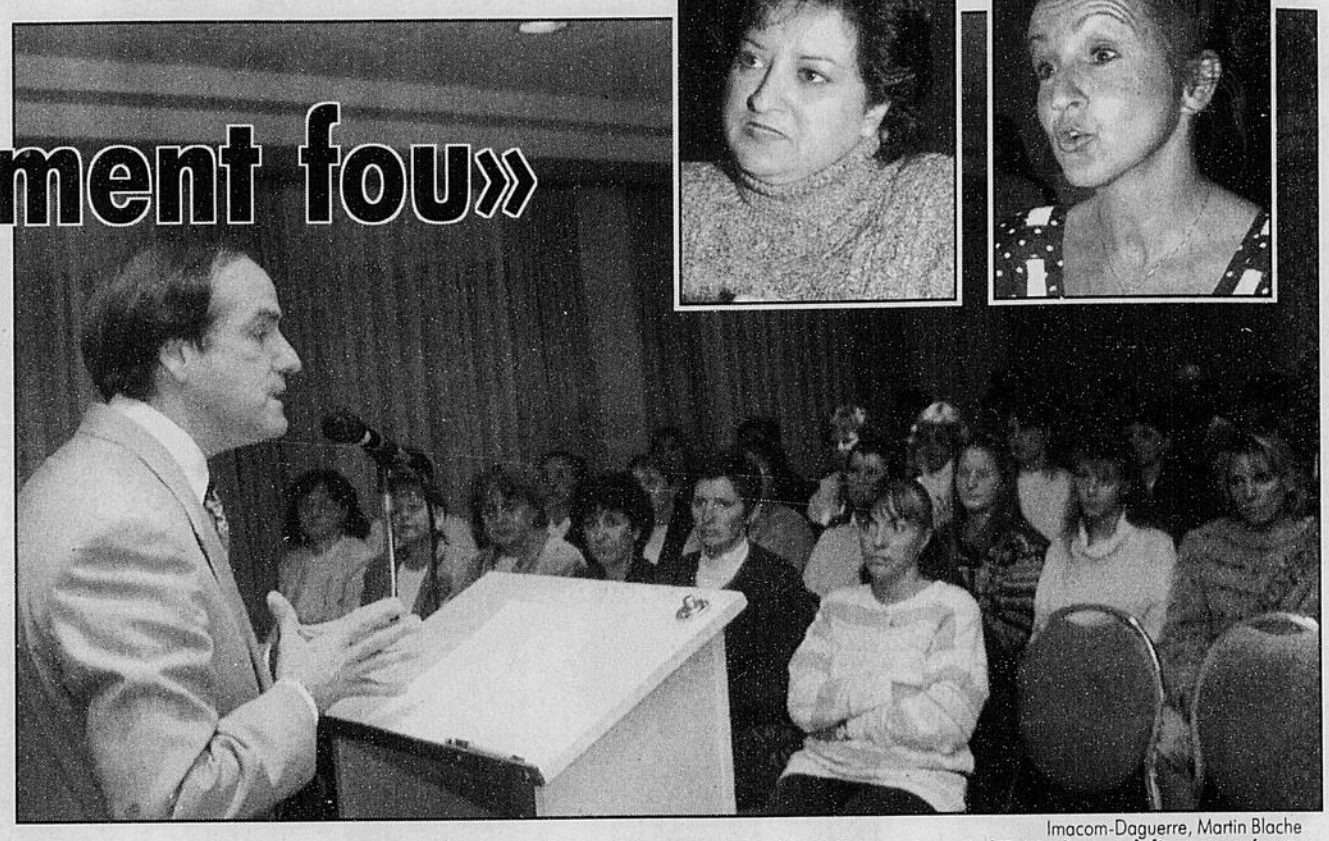

Imacom-Daguerre, Martin Blache

Le président de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires, Régis Paradis, a invité les membres de l'Estrie à se mobiliser pour écarter la menace de disparition de la profession qui plane toujours. «C'est clair que le lobbying de l'autre Ordre (celui des infirmières professionnelles) est très puissant. Mais il n'y a rien de rationnel et de logique à l'idée d'abolir la profession d'auxiliaire professionnelle. Ce n'est que politique...», a noté M. Paradis. En haut, photo de gauche, Sylvie Pépin, infirmière auxiliaire depuis 20 ans au CLSC SOC; à droite, Nicole Massé, conseillère pédagogique à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

loto-québec résultats

Oeufs d'or — Tirage du 97-09-03

1er numéro	2e numéro
850267 10 000 $	569284 10 000 $
3e numéro	**4e numéro**
210132 10 000 $	282489 100 000 $

Ces 4 numéros gagnants sont décomposables

Banco — Tirage du 97-09-03

2 4 6 11 12
17 18 19 21 30
41 43 50 52 53
56 58 61 63 66

La Quotidienne — Tirage du 97-09-03: 3 4 290 6550

Extra — Tirage du 97-09-03 NUMÉRO 853139

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Fermeture d'un bar clandestin à Québec

Le Hell's Claude Berger s'en tire à bon compte

Sherbrooke (CP)

Le Hell's Angel Claude Berger, reconnu pour être l'un des leaders du chapitre de Lennoxville, s'en tire à bon compte à la suite d'une descente survenue dans la nuit de vendredi à samedi dernier, dans un bar clandestin situé dans un immeuble lui appartenant à Québec.

Pour l'instant, aucune accusation ne sera portée contre le professeur du Collège de Sherbrooke suspendu depuis une affaire de possession d'arme offensive illégale, arrestation s'étant déroulée au printemps dans ce même édifice, situé au centre-ville de la Vieille Capitale.

«Nous n'avons pas entrepris de démarches contre M. Berger, assure Darie Bertrand, porte-parole de la Sûreté municipale de Québec. Mais les informations recueillies sur place seront acheminées à l'escouade Carcajou.»

«On ne sais pas ce qui peut se passer par la suite. Tout dépendra des enquêtes à venir.»

23 personnes ont été arrêtées sur place, a-t-on pu apprendre. L'opération menée par le groupe GRICO, escouade policière spéciale formée pour lutter contre les motards criminalisés dans la région de Québec, visait à démanteler ce bar clandestin et à saisir un système de caméras installé autour du bâtiment.

«Les policiers avaient un mandat en main, dit Mme Bertrand. C'est à la suite d'une longue enquête qu'ils ont pu procéder. Nous avions suffisamment de preuves pour savoir que ce bar illégal fonctionnait. Aucun Hell's Angel n'a été arrêté sur place.»

MÉTÉO La Tribune

MétéoMédia

LaTribune 564•5450 ...une publicité qui marche! 25671

AUJOURD'HUI	CETTE NUIT	DEMAIN	SAMEDI	DIMANCHE
14 PRÉC. 60	7 PRÉC. 40	18 6 PRÉC. 20	21 10 PRÉC. 10	20 10 PRÉC. 40

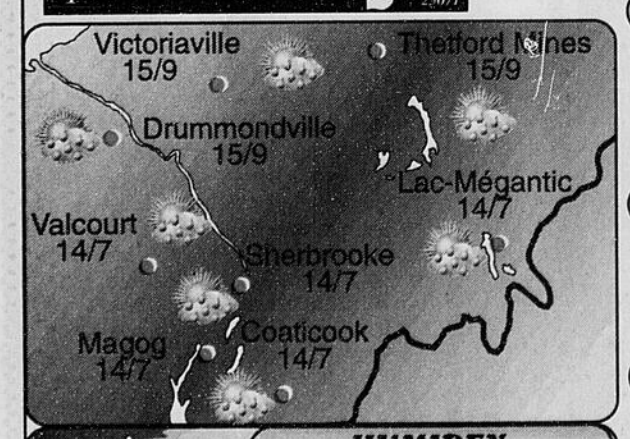

HUMIDEX 14

QUÉBEC

Chicoutimi	Plu	14/8	Québec	Ave	15/9
Gaspé	Var	16/6	Rimouski	Var	14/8
Iles-de-la Mad.	Nua	16/13	St-Georges	Ave	15/9
La Grande	Sol	16/6	Sept-Iles	Var	14/6
Lac St-Jean	Ave	14/8	Trois-Rivières	Ave	15/9
Montréal	Var	16/10	Val d'Or	Var	16/8

INDICE UV

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
60 30 20 15

CANADA

Charlottetown	Var	17/11	Régina	Ora	24/8
Edmonton	Var	22/9	St-John`s	Nua	18/13
Fredericton	Var	17/10	Toronto	Sol	19/6
Halifax	Var	17/12	Victoria	Var	20/11
Ottawa	Var	16/10	Winnipeg	Var	24/10

USA

Boston	Var	18/11	New York	Var	20/12
Bridgeport	Var	19/11	Plattsburg	Var	16/7
Burlington	Var	16/7	Portland	Var	17/8
Concord	Var	16/7	Providence	Var	19/11
Detroit	Sol	21/4	Washington	Sol	22/13

LE MONDE

Athènes	Sol	27/20	Mexico City	Nua	24/13
Beijing	Sol	32/17	Moscou	Nua	12/4
Berlin	Sol	24/15	Paris	Sol	26/13
Hong Kong	Sol	30/26	Port-au-Prince	Ave	32/24
Lisbonne	Sol	29/18	Rome	Sol	30/17
Londres	Sol	23/15	Tokyo	Ave	31/26

DESTINATIONS SOLEIL

Atlantic City	Var	21/13	Myrtle Beach	Sol	33/25
Cape Cod	Var	18/11	Old Orchard	Var	17/8
Daytona Beach	Var	28/23	Orlando	Ora	31/23
Freeport	Ora	33/25	Plattsburg	Var	16/7
Ft Lauderdale	Sol	33/25	Tampa	Ora	31/25
Honolulu	Ora	32/27	Virginia Beach	Sol	22/17
Key West	Ora	33/25	West Palm B	Ora	33/25
Miami	Sol	23/17	Wildwood	Var	21/13

© Services Commerciaux MM 1997

LA LOTTO 6/49 13 - 14 - 18 - 23 - 24 - 27 (7)

INDEX

Arts: C-8
Bandes dessinées: D-4
Chez nous: B-1
Décès: D-6
Économie: B-3
La Tribune des ados: A-7
Messier en liberté: D-2
Opinions: A-6
Petites annonces: D-3
Sports: C-1

POUR MOINS DE 5$

Les petites annonces
LaTribune
564-0999
1 800 567-6955
(zone interurbaine) 15809

LaTribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466
ENVOI DE PUBLICATION; Enregistrement No 0529168

LIVRAISON
Camelots et camelots motorisés
Prix de vente ..... 3,51 $
T.P.S. ..... ,25 $
T.V.Q. ..... ,24 $
Coût à l'abonné ..... 4,00 $

ABONNEMENTS
Abonnement payé à l'avance: endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	175.12 $	12.26 $	12.18 $	199.56 $
6 mois	87.60 $	6.13 $	6.09 $	99.82 $
3 mois	44.84 $	3.14 $	3.12 $	51.10 $
1 mois	23.49 $	1.64 $	1.63 $	26.76 $

Abonnement par la poste:	Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
Territoire immédiat	1 an	255.00 $	17.85 $	17.74 $	290.59 $
	6 mois	140.00 $	9.80 $	9.74 $	159.54 $
	3 mois	80.00 $	5.60 $	5.56 $	91.16 $
	1 mois	50.00 $	3.50 $	3.48 $	56.98 $

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an 700,00$, 6 mois 410,00$, 3 mois 265,00$, 1 mois 130,00$

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Actualité en bref

Jeune femme blessée

Photo La Tribune, Pierre Saint-Jacques

Une jeune femme a subi des blessures dans un accident de la circulation, survenu un peu avant l'heure du midi, hier, rues Cabana et Bachand, dans le quartier Ouest de Sherbrooke. L'accident a impliqué une petite voiture et une fourgonnette. C'est la passagère de la voiture, Mlle Caroline Rosa, âgée de 20 ans, de Lac-Mégantic, qui a été blessée. Il est question de blessures légères mais les secouristes ont pris toutes les précautions qui s'imposaient en vue du transport au Pavillon Hôtel-Dieu pour examens et traitements. La fourgonnette circulait rue Cabana quand l'automobile a quitté la rue Bachand où la circulation est contrôlée par des panneaux d'arrêt obligatoire. Policiers, pompiers et techniciens-ambulanciers ont envahi les lieux dans le temps de le dire tout comme de nombreux curieux et résidents du secteur.

Stationnement limité à deux heures

Sherbrooke (DD) - Les étudiants qui fréquentent l'Université de Sherbrooke et le Collège de Sherbrooke doivent prendre gare aux souris vertes, chargées de faire respecter la limite de stationnement de deux heures en bordure des rues.

Le conseiller municipal du district du Triolet, Jean-François Rouleau, précise à cet effet que, sauf indication contraire, le stationnement est limité à deux heures dans les rues avoisinant le campus universitaire, entre 8h00 et 21h00, du lundi au vendredi.

Même scénario dans les rues à proximité du Collège de Sherbrooke.

Budget serré pour la rue Galt Ouest

Sherbrooke (DD) - La Ville de Sherbrooke devra apporter des ajustements au projet-pilote destiné à améliorer la sécurité sur la rue Galt Ouest, entre Lisieux et Laflèche, afin de respecter le budget de 200 000 $ annoncé en février dernier.

«On a demandé à nos services de réévaluer certaines options du projet, mais cela ne remet pas du tout en question celui-ci», indique le conseiller du district du Triolet, Jean-François Rouleau, qui reconnaît que des rumeurs sur une révision du projet inquiètent les résidants du secteur.

«J'ai bien confiance qu'on arrive à l'intérieur des budgets prévus, mais il ne faut pas oublier que c'est un projet-pilote unique au pays», signale M. Rouleau.

Ce projet mis de l'avant par la Ville de Sherbrooke, le ministère des Transports du Québec, l'Université de Sherbrooke et la firme Cima Plus, vise la mise en place de dispositifs et d'aménagements physiques pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité sur cette rue.

Une rentrée chargée pour la CMTS

Sherbrooke (DD) - La Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) assure que la situation est rentrée dans l'ordre sur certains circuits d'autobus qui ont été surchargés lors de la rentrée scolaire.

Les autobus sur les circuits numéro 8 (Université de Sherbrooke et Collège) et 2 (Lennoxville), en particulier, étaient plutôt bondés mardi matin, alors que collégiens et universitaires reprenaient le chemin des classes.

«Comme à chaque année à la rentrée, on a eu beaucoup, beaucoup de monde, nous avions prévu un service additionnel pour 8h20, mais la cohue est arrivée une demi-heure plus tôt qu'à l'accoutumée», explique le directeur du service du transport à la CMTS, Jacques Demers.

Celui-ci signale toutefois que des ajustements ont été apportés dès hier matin et que la situation est rentrée dans l'ordre.

Aide refusée au Musée des beaux-arts

Sherbrooke (DD) - Le comité exécutif de la Ville de Sherbrooke a refusé une aide de 3000 $ demandée par le Musée des beaux-arts de Sherbrooke pour des travaux d'aménagement paysager.

Le conseiller municipal du district du Centre-ville, Serge Paquin, a indiqué à ce propos que la Ville a déjà contribué 240 000 $ au financement du projet de relocalisation du musée dans l'ancienne banque CIBC, dont le coût total avait été de 2,4 millions $.

Le club Aramis nie compter des accusés de trafic de stupéfiants en ses rangs

Catherine PAGE

Drummondville

Le vent de la rumeur a rapidement identifié huit membres du club Aramis de Drummondville parmi la liste des accusés de l'opération menée hier matin... aussitôt démenti par un porte-parole de l'organisme.

«Aucun membre de la direction ou le club n'est mêlé de près ou de loin à cette affaire», a vigoureusement protesté le secrétaire-trésorier du club, Serge Beaudoin.

Le caporal Pierre Giguère, de la GRC, a nié tout rapport entre l'opération et le club Aramis. «Si des membres sont impliqués, a-t-il dit, c'est un hasard pour nous. L'enquête ne portait pas sur le club Aramis.»

Le club Aramis possède une grande salle à St-Nicéphore et un terrain de balle. Le bar de l'établissement est accessible aux membres seulement. «J'ai déjà averti des gens de faire leurs saletés ailleurs, car on m'avait fait part que certains étaient susceptibles de faire des transactions. Mais des choses comme cela, il peut s'en faire partout, pas seulement chez nous», poursuit Serge Beaudoin.

Des délégués de tous les clubs Aramis se réuniront à Drummondville, dans un Conseil général, déjà prévu avant les événements d'hier, le lundi 8 septembre. Un des points chauds de discussion concernera les rumeurs qui entourent le club Aramis de Drummondville. «Peut-être déciderons-nous de porter des accusations», a confié M. Beaudoin.

Le mouvement Aramis est présent partout au Québec. Il existe depuis la fin de la deuxième guerre. Sa mission première est de venir en aide à l'élite sportive.

Le club de Drummondville regroupe 1000 membres en règle. Il contribue financièrement aux activités du Drummondville Olympique ainsi qu'au soccer, baseball et hockey mineur de St-Nicéphore.

«On ne fait pas d'enquête quand on accueille un nouveau membre Aramis, explique Serge Beaudoin. On retrouve toutes les couches de la société, des juges , des comptables, des avocats et des policiers, entre autres.»

M. Beaudoin a néanmoins confirmé que parmi la liste des 19 personnes qui seront appelées à comparaître par voie de sommation au palais de justice de Drummondville, une jeune femme âgée de 21 ans a déjà oeuvré comme barmaid au Club Aramis.

Août 1995

Début de l'enquête qui implique des saisies de stupéfiants, de l'écoute électronique, et de la surveillance physique (filature)

17 mars 1997 au 15 mai 1997

Constitution de la preuve

3 septembre

3h30: réunion des effectifs policiers GRC, Groupe tactique d'intervention de la GRC, agents de la Sûreté municipale de Drummondville (6) et agents de la Sûreté du Québec (3) au poste de police de la Sûreté municipale. Les policiers sont répartis en 10 équipes, chacune ayant un endroit spécifique à investir.

5h55: première des 10 perquisitions suivie d'arrestations. Il y en aura 17 d'effectuées sur les 18 prévues au départ.

6h15: arrivée de la première équipe avec les personnes arrêtées au poste de police.

11h: les prévenus prennent la direction du Centre de détention de Sherbrooke.

4 septembre

Comparution des 17 accusés au Palais de justice de Drummondville.

9 septembre

Comparution par voie de sommation de 19 autres personnes en rapport avec le Projet Crado.

PROJET CRADO

10 perquisitions simultanées à Drummondville et les environs

36 personnes mises en accusation

275 accusations criminelles portées

169 accusations pour Pierre Rouillard seulement

50 policiers impliqués dans l'opération

2 ans d'écoute électronique avant la frappe

100 000 $ de drogues saisies

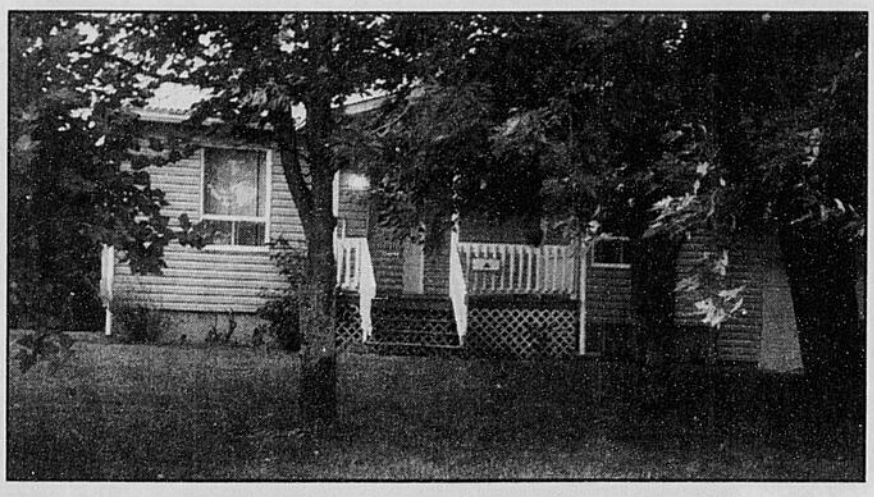

Photo La Tribune, Catherine Page

Dans la maison de Pierre Daigle, les policiers ont dû abattre un chien de race Bull mastiff qui fonçait sur eux à leur arrivée.

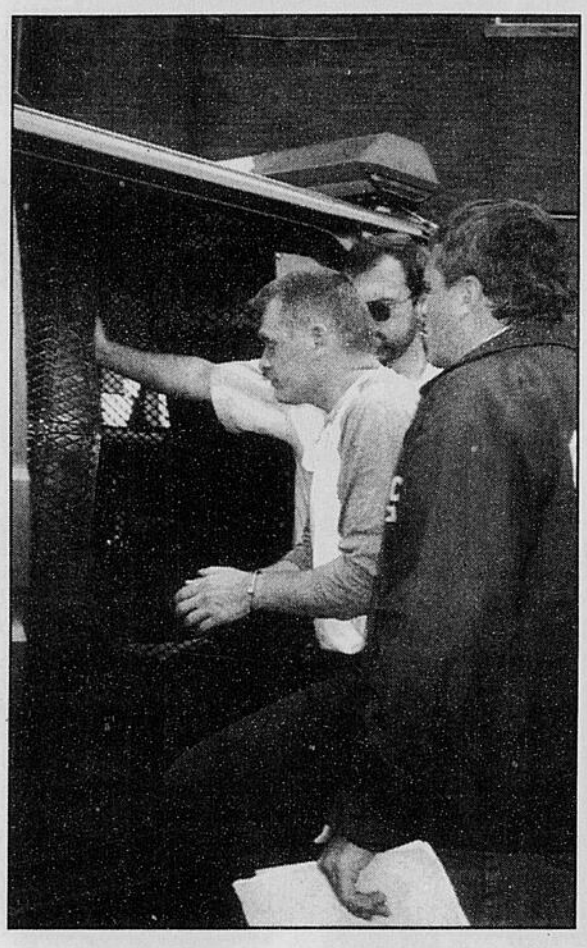

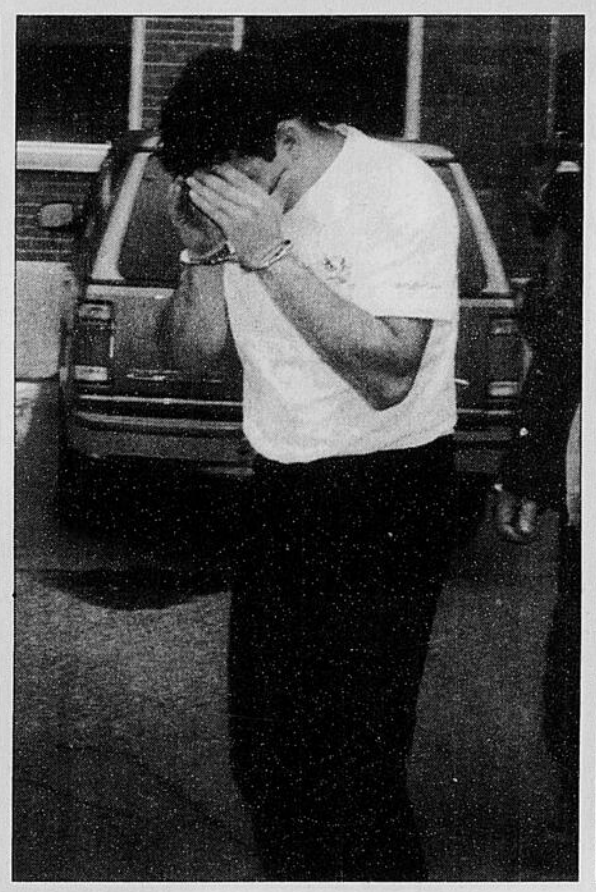

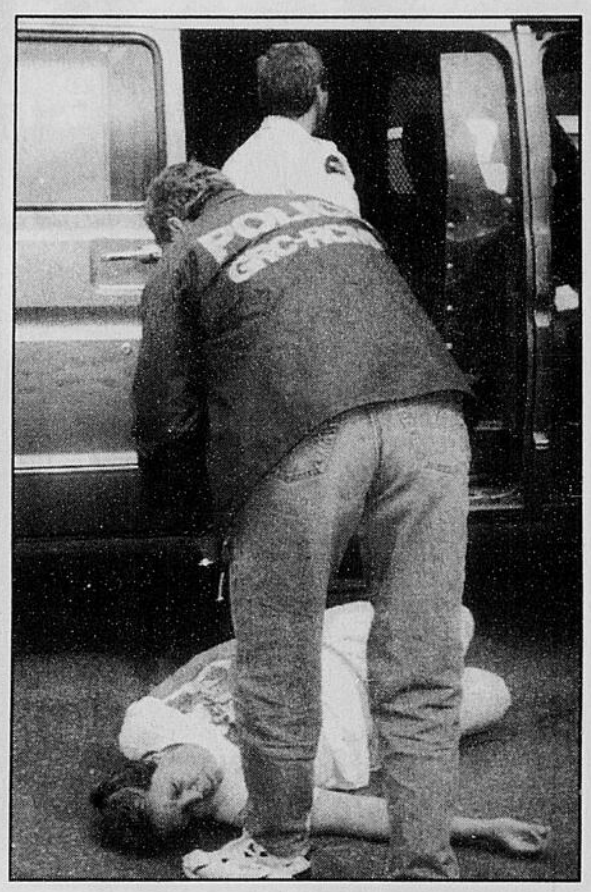

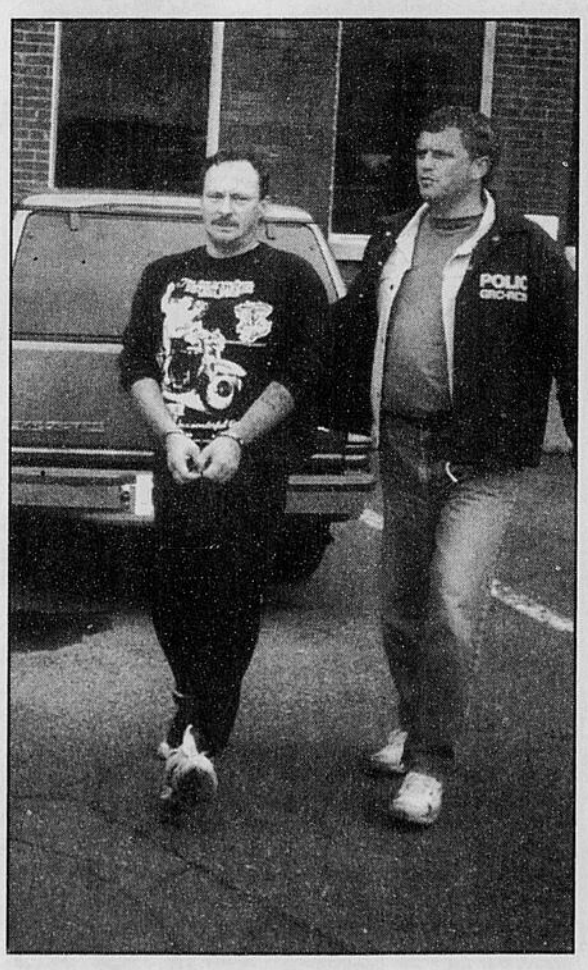

Les arrestations

Pierre Rouillard, membre en règle des Evil One's, 38 ans Drummondville
Pierre Daigle, striker des Evil One's, 24 ans, de St-Charles-de-Drummond
Gilles Bédard, 41 ans
Daniel Breton, 37 ans
Jacques Charette, 37 ans
Chantal Lamoureux, 39 ans
Martin Normand, 18 ans
Jacques Rouillard, 40 ans, de Drummondville
Jimmy De-Nobile, 18 ans
Réjean Chrétien, 45 ans
Lise Cléroux, 46 ans
Dave Connoly, 21 ans
Jean-Guy Fleury, 37 ans
Christine Laporte, 39 ans
Jean Lemire, 39 ans
Dominique Trudeau, 31 ans, de St-Nicéphore
Daniel Laflamme, 40 ans, de St-Charles-de-Drummond
Stéphane Lamothe, 28 ans, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

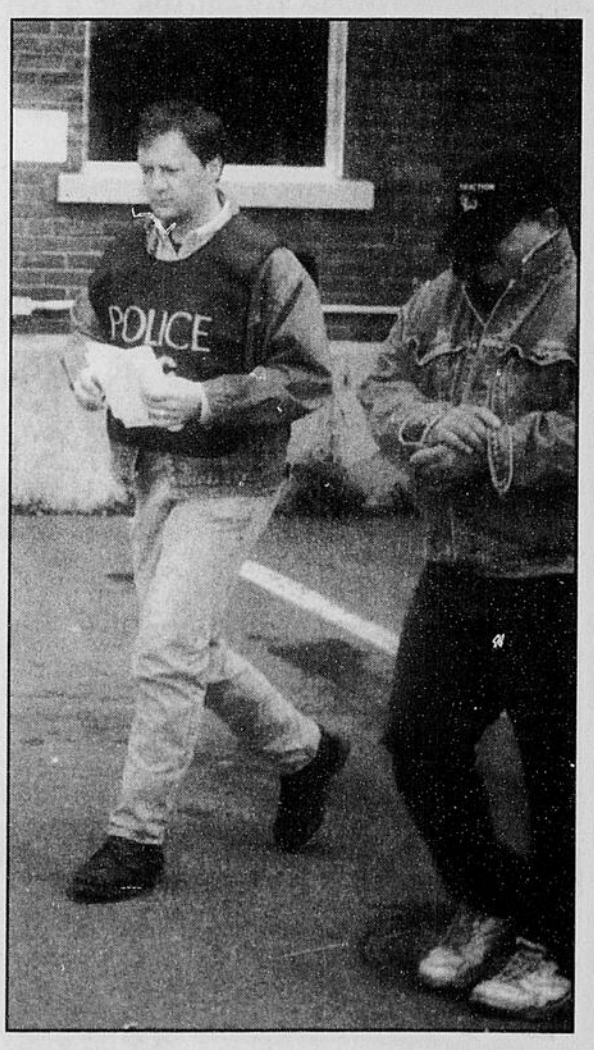

Photos La Tribune, Catherine Page

Les 17 accusés ont été amenés aujourd'hui comparaître au Palais de Justice de Drummondville. Dans le sens des aiguilles d'une montre, en commençant à gauche: Gilles Bédard, Jean-Guy Fleury, Stéphane Lamothe, Lise Cléroux et Jean Lemire.

Arsenic: le traitement de l'eau proposé coûte le double du budget total de Kingsbury

François GOUGEON

Sherbrooke

Le petit village de Kingsbury aura besoin d'un sérieux coup de main financier s'il veut solutionner son problème de contamination de l'eau potable à l'arsenic: il en coûtera 210 000 $... et le budget total de la municipalité est d'à peine 100 000 $.

Selon la solution qui vient d'être présentée aux élus de la municipalité comptant environ 150 citoyens par la firme de génie impliquée dans le dossier, une somme de près d'un quart de million de dollars sera requise pour mettre en place le mécanisme de traitement d'eau du puits.

«Il y avait différentes possibilités mais nos conseillers nous proposent que la meilleure consiste à traiter l'eau du puits actuel. Mais 210 000 $, c'est plus que deux fois ce que je m'attendais. C'est sûr que la municipalité n'a pas les reins assez solides pour faire ça seule», a commenté hier le maire Jean Dandurand.

Le fait est que le budget total de la municipalité est d'environ 100 000 $. Et même en obtenant une aide par le biais du programme des infrastructures (qui contribue aux deux tiers du coût d'un projet), ça nous laisserait une dépense de 70 000 $; ce que le maire considère encore trop lourd pour les maigres finances dont dispose sa municipalité.

«On va passer par notre député (Claude Boucher). On va demander de l'aide et un traitement prioritaire», a aussi dit M. Dandurand, selon qui il ne faut pas s'attendre que le dossier soit réglé avant plusieurs semaines, voire quelques mois.

Dans l'intervalle, même si des citoyens commencent à trouver le temps long, le maire de Kingsbury signale qu'on arrive à s'organiser. «On n'a pas le choix», glisse-t-il, tout en précisant que les gens achètent soit de l'eau en bouteilles, soit qu'ils s'alimentent auprès de leur voisin disposant d'un puits dont l'eau n'est pas affectée à l'arsenic.

Pour sa part, le député de Johnson et secrétaire régional de l'Estrie, Claude Boucher, a fait savoir qu'il fera tout en son possible pour venir en aide aux autorités municipales. «C'est clair qu'on va se tourner vite vers le programme des infrastructures. Ça va être traité comme une priorité», a-t-il assuré.

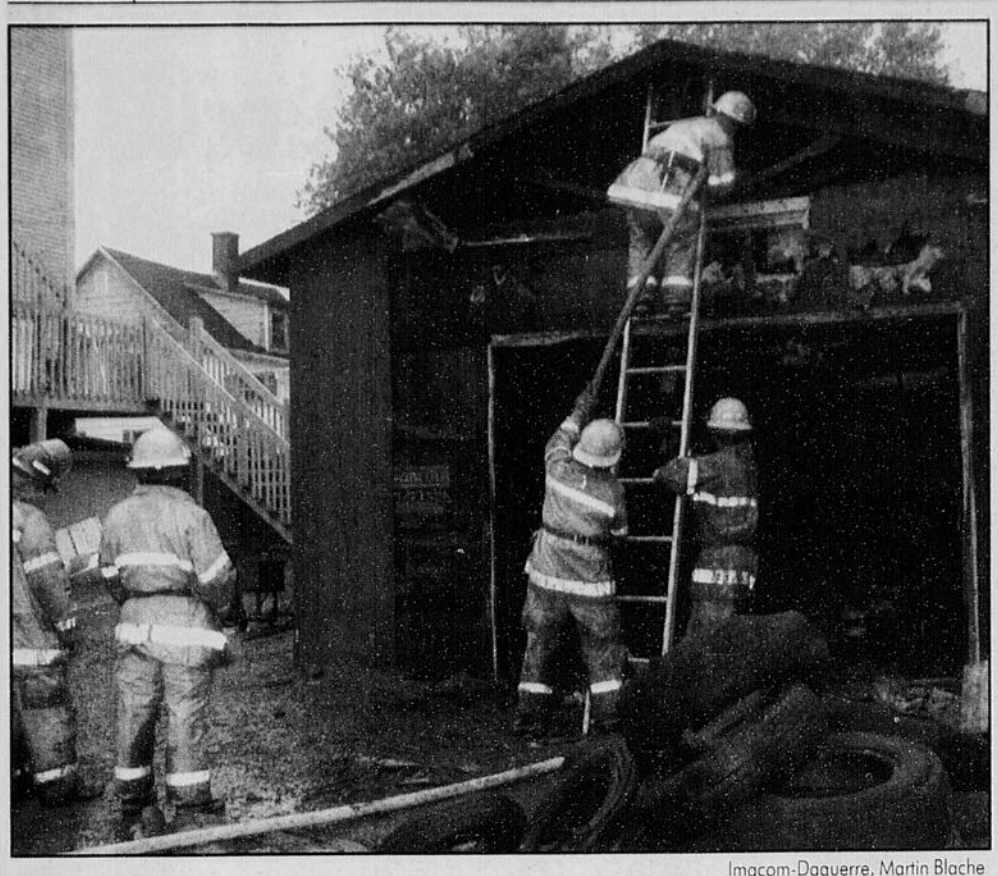

Imacom-Daguerre, Martin Blache

Le feu... et les pompiers de Sherbrooke ont frappé à la vitesse de l'éclair, hier après-midi, rue Saint-Charles, aux portes du quartier ouest de Sherbrooke.

Le feu frappe comme l'éclair dans un hangar

Pierre SAINT-JACQUES

Sherbrooke

Un feu d'origine accidentelle a frappé comme l'éclair dans un hangar, situé à l'arrière d'un immeuble à logements, 825 rue Saint-Charles, aux portes du quartier Ouest de Sherbrooke.

Les pompiers de Sherbrooke, sous les ordres du chef de division Serge Collins, ont riposté de façon tout aussi fulgurante mais les pertes se chiffreront probablement dans les 80 000 $: une voiture Trans-Am et des tas d'outils ont été détruits, une moto Harley-Davidson et le hangar lourdement endommagés.

Mme Maryse Grondin, qui occupe le logement du 825, a aperçu la fumée et les flammes. Elle habite au rez-de-chaussée de l'immeuble à logements et son père Renaud, juste dans le logement au-dessus.

«Quand j'ai vu les flammes, a-t-elle expliqué, j'ai crié «c'est le feu!» puis je me suis approchée avec une chaudière pleine d'eau mais il n'y avait rien à faire: trop de feu et trop de fumée! Pendant ce temps l'alerte a été donnée aux pompiers.»

Soudeur de métier depuis toujours, M. Renaud Grondin avait acquis une voiture Trans-Am et de nouvelles pièces pour la remonter en neuf. Quelques minutes avant l'incendie, il avait effectué des travaux de soudure sur le véhicule.

Il a dû momentanément abandonné sa tâche et il a fermé tout son équipement de soudure, les torches et les bonbonnes.

On croit que durant les travaux de soudure, des étincelles se sont infiltrées dans le véhicule et ont en cachette allumé un début d'incendie qui, après l'absence de M. Renaud, s'est développé très rapidement.

L'intensité des flammes a causé tout un émoi dans le quartier.

Traversant une période personnelle difficile, des déboires familiaux coûteux et des vagues de déprime, M. Renaud a accusé difficilement ce mauvais coup du sort.

Alors que les pompiers amorçaient leur attaque, M. Renaud voulait aller dans le garage en flammes pour sauver ses biens... mais c'était courir à la mort: on a dû le maîtriser, le retenir.

L'incendie a éclaté peu après 14h30.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer, du Département de prévention des incendies, a rejoint ses collègues-pompiers sur les lieux du feu. Après cueillette d'informations et examens du hangar et du véhicule, il a retenu comme cause probable de l'incendie les travaux de soudure, les flammes s'étant communiquées de la voiture au bâtiment.

Il est né sous le signe du LION

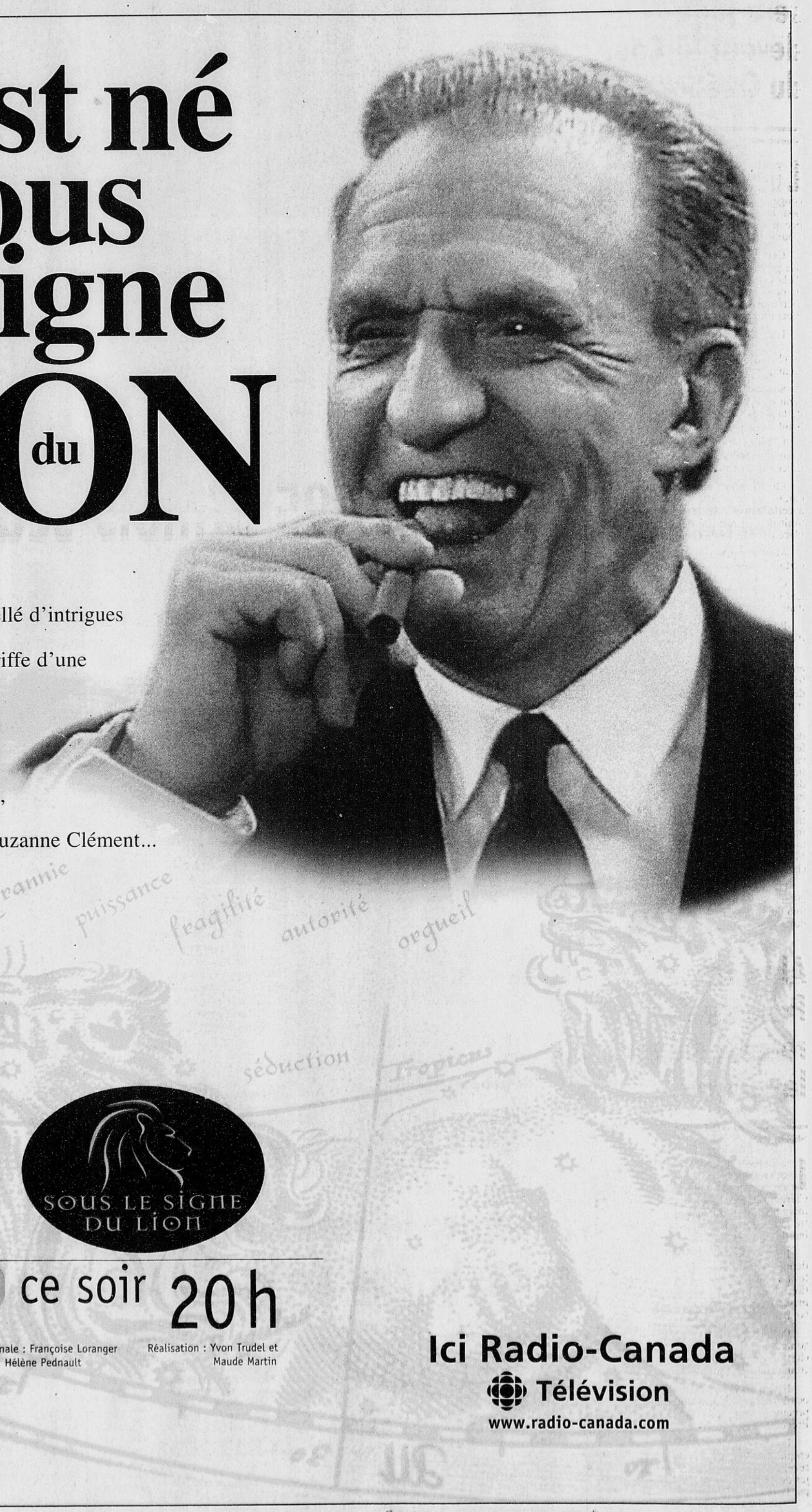

Un téléroman constellé d'intrigues et de passions. La griffe d'une grande dramaturge, Françoise Loranger.

Avec Jacques Godin, Danielle Proulx et Suzanne Clément...

tyrannie puissance fragilité autorité orgueil séduction tropiques vulnérabilité

SOUS LE SIGNE DU LION

PREMIÈRE ce soir 20 h

Oeuvre originale : Françoise Loranger
Adaptation : Hélène Pednault

Réalisation : Yvon Trudel et Maude Martin

Ici Radio-Canada Télévision
www.radio-canada.com

9 CKSH-TV

Elle attend sa pension alimentaire... depuis sept ans

□ Son ex-conjoint profiterait à outrance des délais de justice et de son statut de travailleur autonome pour se soustraire à ses obligations

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Une Sherbrookoise se débat depuis maintenant sept ans pour obtenir de son ex-conjoint le versement de la pension alimentaire auquel l'a obligé une décision du tribunal, en 1990.

«Il y a un trou dans la loi sur la perception des pensions alimentaires et il en profite», dénonce Merlyne L., mère de deux jeunes âgés maintenant de 16 et de 18 ans.

Son avocate, Me Danielle Houle, confirme les malheurs de sa cliente. Mais elle explique qu'il ne s'agit pas de trous dans la loi au profit des travailleurs autonomes, mais plutôt le fait qu'un travailleur autonome qui refuse de faire face à ses obligations peut déjouer le système durant une longue période. C'est ce qu'est en train de démontrer l'individu en question.

La situation est la suivante: l'ex-conjoint de Mme L. est un professionnel qui travaille à son compte. Il est donc un travailleur autonome. En 1990, il a été condamné à verser une pension alimentaire, ce qu'il n'a jamais fait.

Au lieu de cela, il a transféré tous ses biens à sa nouvelle conjointe, ce qu'a contré une action paulienne déposée par Mme L.; la Cour supérieure lui a donné raison mais l'ex-conjoint a immédiatement porté cette décision en appel.

«Les délais d'attente pour la Cour d'appel sont de cinq ans environ. J'en ai donc jusqu'en 1998, au moins, à attendre... Et pendant tout ce temps, il continue de ne pas payer sa pension alimentaire», a raconté Mme L. qui, pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, a vécu d'aide sociale avant de décrocher un travail à temps partiel pour lequel elle touche 786 $ par mois.

En plus de transférer tous ses biens à sa nouvelle conjointe, l'individu a fermé tous ses comptes de banque et cessé de déclarer des revenus.

Pour le moment, la seule arme dont dispose Mme L. est la requête pour outrage au tribunal, l'ex-conjoint n'ayant jamais versé la pension alimentaire. Le juge aura alors à trancher s'il y a effectivement outrage au tribunal et si l'individu est passible d'une amende ou d'une légère peine d'emprisonnement. Inutile de préciser que Me Houle réclamera l'emprisonnement. La cause devrait être entendu vers le 24 septembre.

«Dans ce dossier, nous avons affaire à un homme qui est prêt à tout pour ne pas verser un sou à son ex-conjointe. On n'en rencontre pas souvent mais il y en a des gens comme lui... Si nous avions affaire avec un salarié, la pension pourrait être perçue directement sur son salaire mais, ici, l'individu ne reçoit pas de salaire et ne déclare aucun revenu bien qu'il continue d'exercer sa profession», a constaté Me Houle.

Boutique Western
168, rue Queen, Lennoxville
564-1948
32185

Le détective Lamontagne sera jugé devant la Cour du Québec

Sherbrooke

Le détective Denis Lamontagne, suspendu sans solde par la police Memphrémagog et se trouvant en congé de maladie, a de nouveau opté pour un procès devant la Cour du Québec plutôt que d'être jugé devant la Cour d'assises.

Cette autorisation lui a été accordée par le juge Paul-Marcel Bellavance de la Cour supérieure hier à la demande de son avocat, le criminaliste Jean-Pierre Rancourt, et avec l'accord du procureur chef adjoint Michel Ayotte.

Lamontagne, âgé de 51 ans, avait été cité à son procès pour répondre de 10 chefs d'accusation portés contre lui en mai 1996.

Son changement d'option est intervenu lors de l'appel du rôle d'automne de la Cour d'assises dans le district de Saint-François.

Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a fixé la date de son procès au 29 septembre pour la forme.

Me Rancourt a expliqué que le procureur originaire de l'extérieur affecté à cette cause, Me Henry Keyserlingk, avait pris sa retraite depuis et est remplacé par Me Josée Grandchamp.

Me Grandchamp aura besoin d'un certain délai pour se préparer.

On pense que la cause de Lamontagne devrait être entendue à l'automne dans le district.

Le prévenu fait face à deux séries d'épisodes distincts.

La première fait état d'un complot, entre le 1er mai 1994 et le 31 décembre 95, avec Chantal Lefebvre pour trafic de stupéfiants ainsi que possession et trafic de cocaïne et de haschisch.

La seconde fait référence à un abus de confiance en remettant à Mme Lefebvre un pistolet de jauge 22 se trouvant sous son contrôle, d'abus de confiance en transmettant à cette dernière des renseignements obtenus du réseau informatisé de la police, de corruption en acceptant de l'argent avec l'intention de faciliter des trafics de stupéfiants et d'entrave à la justice en incitant une personne et en conseillant à Mme Lefebvre de cacher le pistolet recherché par des agents de la paix.

Lamontagne, un policier comptant 20 ans d'expérience, a été relevé de ses fonctions pendant la durée des procédures contre lui.

Abus sexuel: Palardy devra revenir devant le tribunal

Sherbrooke

Le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec a commandé hier un rapport présentenciel concernant Clermont Palardy, âgé de 58 ans, en marge d'abus sexuels à l'égard de quatre garçonnets entre juin 1992 et le début de 1996.

Le tribunal donne ainsi suite à une demande du défenseur Patrick Fréchette à cause de la gravité de ces infractions mais aussi des démarches entreprises par son client depuis sa comparution.

Palardy faisait face à un chef de contacts sexuels et à quatre chefs d'incitation à de tels contacts avec des garçonnets alors âgés de 12 et 13 ans.

Il devra revenir devant la cour le 15 octobre pour les représentations de la procureure Francine Gilbert et de Me Fréchette.

D'après une source policière, une enquête concernant une autre affaire a révélé qu'un garçonnet aurait fait l'objet de tripotage et a finalement abouti par l'inculpation de Palardy.

Entreprise d'ici
LaTribune ÉDITION SPÉCIALE
Sherbrooke 1997
Publireportage

À ne pas manquer demain
dans LaTribune
un portrait de
Ordre des Audioprothésistes du Québec
LaPlante & Associés
Audioprothésistes
34934

Amusante, relaxante...appétissante!
FAIM DE SOIRÉE MD
au St-Hubert de Sherbrooke
De 20 h à la fermeture
votre St-Hubert de Sherbrooke
change de personnalité...
Menu léger, délicieux...
Musique et ambiance décontractées...
C'est l'endroit idéal pour un bon café
ou des rendez-vous de fin de soirée!
Rondelles d'oignon
Filets de poitrine
Ailes de poulet
Bâtonnets de fromage frits
St-Hubert.
2325 rue King Ouest, Sherbrooke, 563-5111
Hum... St-Hubert... tu me donnes le goût... encore!
34481X

Pour 49,95 $/mois seulement !
Au frais l'été
Au chaud l'hiver
C'est maintenant plus facile que jamais, et plus abordable aussi, de vous offrir le confort et la sécurité d'un système de chauffage central au propane. Surtout qu'en ce moment vous pouvez profiter d'une offre exceptionnelle.
Pour un temps limité, ICG, le plus grand distributeur de gaz propane au Québec, et Dettson vous proposent un **climatiseur gratuit à l'achat d'un système de chauffage central au propane** pour 49,95 $ par mois seulement.
L'offre s'échelonne sur une période de dix ans. Elle comprend les appareils, l'installation ainsi que les frais de location du réservoir pour toute la durée du contrat, sans versement initial. De plus, vous bénéficiez d'une garantie de dix ans, pièces et main-d'oeuvre. Après dix ans, l'appareil de chauffage et le climatiseur vous appartiennent, sans aucun versement additionnel.
ICG Propane en association avec Dettson... une offre imbattable pour être bien toute l'année.
ICG PROPANE
Les spécialistes du propane
1 800 424-8807
80620

Opinions

La Tribune
Raymond Tardif, Président et Éditeur
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

ÉDITORIAL

Trop c'est trop

Pierre DUBOIS

Qui aurait dit que le coloré Howard Galganov se serait fait voler le monopole de l'intolérance et des déclarations anti-francophones dès le premier matin de son émission sur les ondes de CIQC, une station de radio de Montréal?

Plus, qui aurait pu imaginer qu'il se porterait à la défense des Québécois d'expression française pour donner la réplique à Howard Stern, dont le «show» du matin a été acheté par CHOM-FM. Ce mercenaire new-yorkais des ondes qui a traité les français d'Amérique de tous les noms.

Une seule phrase donne une idée de ce que CHOM est prêt à permettre pour tenter de grossir sa maigre part du marché qui s'établissait récemment à aussi peu que 6,8%. «Comme je l'ai toujours dit, les plus grands sacs à merde de la planète ne sont pas seulement les Français en France, mais les Français au Canada» a, entre autres propos orduriers, déclaré Stern qui reçoit pas moins de 200 000 $ US de CHOM, pour que la station montréalaise se branche sur son émission en provenance de New-York.

Face à ces propos pour le moins incroyables, Howard Galganov s'est senti obligé de répliquer, sur les ondes de la station concurrente CIQC que Stern émettait des «remarques absolument répréhensibles». Qui aurait cru entendre Galganov devenir aussi modéré et un défenseur des francophones dès le premier matin d'une émission qui se voulait provocante?

Bien triste époque qui voit certaines stations de radio se permettre tous les coups, même les plus bas, pour s'attirer des auditeurs. La xénophobie, le racisme et l'intolérance ont tellement d'écho dans nos peuples dits civilisés qu'un personnage comme Stern gagne plus de 10 millions $ par année pour lancer ses insultes et ses injures aux femmes, aux homosexuels, aux minorités ethniques et, maintenant aux francophones.

Tous les groupes visés par ce genre de discours incendiaire, y compris les francophones branchés sur CHOM, devront répondre à CHOM et Stern, par cotes d'écoute interposées, en écoutant les postes concurrents. Pour dire à ces gens qu'il y a encore, dans ce pays, une majorité de gens de bon sens, de tolérance et de volonté de co-habitation harmonieuse. Le plus grand affront que l'on peut faire à un animateur de cette trempe, c'est de ne pas l'écouter.

La course aux cotes d'écoute ne justifie pas tout. Quand le directeur général de la station CHOM, Lee Hambleton, déclare que les gens qui se sentent offensés n'ont qu'à changer de poste, il fait fi de tout professionnalisme. Il pourrait bien voir une défection importante se produire dans son auditoire à 65% composé de francophones. C'est à espérer que les Québécois francophones, même les plus férocement entichés des stations anglophones, ne cautionnent pas l'inacceptable. À espérer grandement.

Il pourrait bien, cependant, raviver les sentiments anti-francophones de certains auditeurs anglophones. En effet, la publicité maison de CHOM qui annonçait que la station allait se greffer à l'émission de Stern le matin a fait monter trois fois les cotes d'écoute durant le dernier mois. À moins que les nouveaux auditeurs soient des fanatiques de ce genre d'animateur qui ne semble tolérer que ce qui est blanc et qui parle anglais, en exclusivité; qui semble jugé bien que ce qui ne soit pas femme, homosexuel ou... Français.

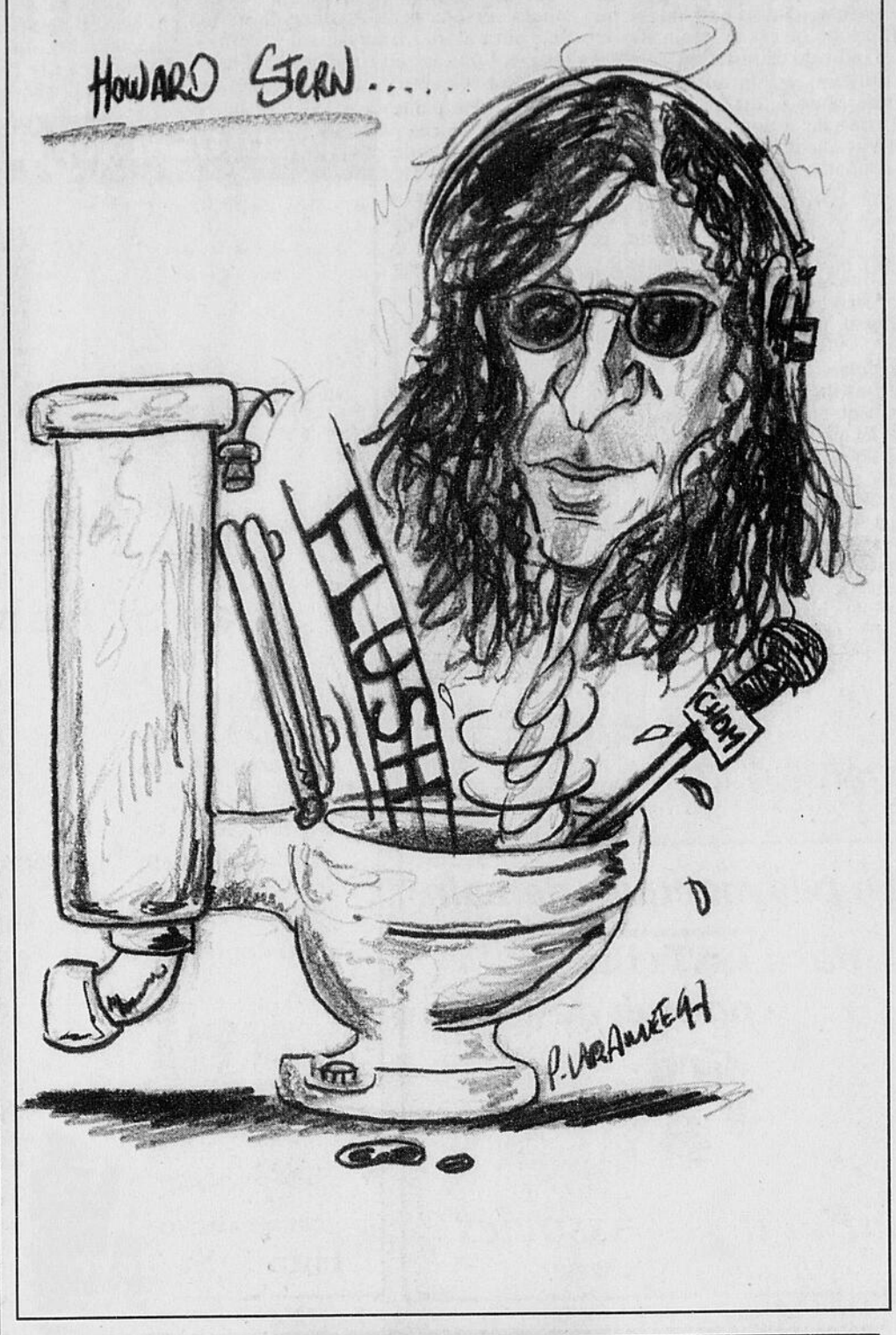

Secours-Amitié: une fenêtre ouverte sur le bénévolat

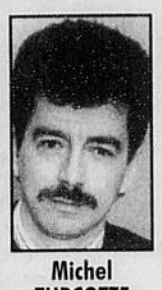

Michel TURCOTTE
collaboration spéciale

Une toute nouvelle chronique qui, je l'espère, vous donnera le goût de «bénévoler» à Secours-Amitié. À chaque jeudi et ce pour les cinq prochaines semaines, je vous amènerai visiter un monde jusqu'à maintenant méconnu pour la majorité de la population. Vous en apprendrez plus sur notre formation à l'écoute active. Vous y lirez entre autres les témoignages de Jeannette et Marc (noms fictifs). Pourquoi ont-ils choisi d'être écoutant(e)s à Secours-Amitié. Aujourd'hui, je vous ferai découvrir notre philosophie d'écoute auprès des Estriens et Estriennes en mal de vivre.

Tout d'abord, l'écoute active n'est pas de la relation d'aide. À Secours-Amitié, notre écoute consiste à accueillir dans l'anonymat et le respect toute personne qui appelle et ainsi lui permettre d'exprimer les émotions qu'elle vit; de réfléchir tout haut, de voir plus clair dans sa situation et de mieux se comprendre. Tel un phare, nous «l'accompagnons» dans sa noirceur.

Notre action est centrée sur le vécu (émotions) de la personne. Au besoin, nous explorons des moyens qui l'amèneront, à son rythme, à croire en elle-même et à y découvrir les ressources qui l'achemineront vers ses propres solutions.

Concrètement, nous privilégions des attitudes empreintes de chaleur humaine, favorisant ainsi un climat de confiance. De plus, l'écoutant(e) utilise certaines techniques (reformulation, reflet de sentiments, question ouverte, etc.). Ces techniques sont des outils pour le bénévole. Tel le coffre à outils de l'ouvrier, ils s'avèrent utiles dans la relation avec l'appelant(e).

En conclusion, en vous engageant 3h30 par semaine à Secours-Amitié, vous posez un geste du coeur qui vous permettra de vivre une expérience unique dans le monde des relations humaines.

Vous êtes intéressé: 823-5400.

OPINION

Pourquoi un tel drame?

Je suis effondrée suite au décès tragique de Lady Diana.

Pourquoi un tel drame? Pourquoi ne la laissait-on pas tranquille? Elle avait sa vie à vivre elle aussi avec ses deux merveilleux fils, désormais orphelins de mère à cause de cet accident stupide, causé par des gens stupides avides de sensations fortes. Nommons-les, ce sont les paparazzi.

Des gens sans scrupule qui la poursuivaient sans cesse jusqu'à la fin de sa vie avec son nouvel amoureux Odi-Al Fayed. Ils ont fini par la tuer.

Ce sont des assassins (les paparazzi). Ils les ont poursuivis jusqu'à la fin, poussant même l'audace jusqu'à prendre des photos après l'accident au lieu de leur porter secours et assistance.

Elle était aimée de tous de par le monde. Elle était courageuse et généreuse de sa personne pour les causes humanitaires, tels les mines anti-personnelles. Je l'appréciais beaucoup. Je l'aimais beaucoup. Nous l'aimions tous.

Elle a été longtemps malheureuse. Elle venait de redécouvrir l'amour. Elle était enfin heureuse, je crois et elle nous quitte. Elle aussi aux côtés de son amoureux, tout comme Marie-Soleil Tougas il y a quelques semaines à peine.

Adieu Diana! Je ne t'oubliera jamais. Le monde entier ne t'oubliera jamais.

Danielle Paquette
Sherbrooke

NDLR: La Tribune publie gratuitement les opinions des lecteurs. Les sujets d'intérêt local ou régional ont la priorité, et nous ne nous engageons pas à publier toutes les lettres reçues. Les lettres doivent être courtes et nous nous réservons le droit de les abréger. Chaque lettre doit être signée et comporter l'adresse complète de l'auteur avec son numéro de téléphone. Ces renseignements restent confidentiels, seuls les noms de l'auteur et de la ville d'origine apparaîtront dans le journal. Les lettres anonymes comme les lettres injurieuses ne seront pas publiées.

Le rédacteur en chef

LETTRE OUVERTE

Madame Marois doit refaire ses devoirs

L'avant-projet de loi proposé par la ministre de l'Éducation afin de modifier la Loi sur l'instruction publique ne favorise pas la réussite éducative du plus grand nombre, remet en cause certains acquis sociaux en éducation et attaque l'autonomie professionnelle et les conditions de travail des enseignantes et enseignants. En outre, il ne respecte pas les constats et les recommandations de la Commission des États généraux sur l'éducation.

Par exemple, alors que la Commission proposait le maintien de la responsabilité de l'État quant aux grandes orientations du système, l'avant-projet de loi permettrait aux commissions scolaires de déroger à une disposition du régime pédagogique ou aux écoles de décider de la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire. On imagine les problèmes que cela pourrait causer lors du déménagement d'élèves en cours d'année ou les conséquences de ces variations périodiques sur le personnel enseignant. Le maintien d'une formation équivalente pour tous les jeunes exige un curriculum national définissant précisément le cadre de la formation commune et l'avant-projet de loi doit être revu en conséquence.

L'égalité des chances

Nous considérons également que certaines dispositions de l'avant-projet de loi ouvrent largement la porte à l'établissement d'écoles publiques sélectives en confiant aux commissions scolaires le pouvoir d'autoriser une dérogation au régime pédagogique national pour favoriser la mise en place de projets particuliers. Cela n'augure rien de bon pour l'égalité des chances. La Commission des États généraux s'était d'ailleurs penchée sur ces pratiques de sélection et en avait conclu que les résultats sont alarmants pour la classe ordinaire de l'école publique qui croule sous le fardeau pédagogique que ces pratiques lui imposent. Elle avait recommandé de mettre un frein à la stratification des écoles primaires et secondaires. Nous partageons cet avis et disons à la ministre que, si elle veut vraiment que l'école soit communautaire, elle devra s'assurer que l'école soit d'abord ouverte à tous les enfants du quartier, peu importe son projet éducatif.

Peu de place pour les enseignantes et enseignants

Toujours selon l'avant-projet de loi, l'école qui jouirait d'une plus grande autonomie serait sous la gouverne d'un conseil d'établissement composé de représentants des parents, de la communauté, des enseignantes et enseignants et des autres catégories de personnel. Y participerait, sans droit de vote mais avec la responsabilité de soumettre des propositions, la direction de l'école. Nous avons de sérieuses réserves relativement aux pouvoirs et responsabilités confiés au conseil d'établissement, notamment sur les questions pédagogiques.

Par exemple, il approuverait l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation par les enseignantes et enseignants des objectifs et des contenus des programmes d'études ainsi que la politique d'encadrement

Pauline Marois

des élèves prévoyant notamment des mesures relatives à l'utilisation du temps hors-enseignement et hors-horaire, l'aménagement d'activités parascolaires et le développement d'approches pour favoriser la réussite. Nous croyons que ces pouvoirs ou bien confèrent au conseil d'établissement une marge de manoeuvre trop grande dans des domaines qui devraient relever d'une instance supérieure ou bien interfèrent dans des domaines qui devraient relever du personnel de l'école.

Aux réserves exprimées plus haut quant au rôle du conseil d'établissement, s'ajoutent celles concernant sa composition. Nous jugeons insuffisante la représentation du personnel enseignant au conseil d'établissement. En effet, on y compterait au maximum trois enseignants sur une possibilité de 11 à 14 membres, selon les milieux.

C'est peu quand on affirme, comme la ministre le fait, vouloir reconnaître l'expertise et la contribution des enseignantes et enseignants à la vie de l'école. La composition du conseil d'établissement doit refléter, selon nous, la complémentarité des contributions attendues des différents intervenants (parents, communauté, enseignants, autre personnel).

Relativement à l'autonomie professionnelle du personnel enseignant, nous dénonçons le pouvoir qui serait accordé à la direction de l'école d'adopter les méthodes pédagogiques. Ce pouvoir constituerait une atteinte sérieuse à l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Pourtant, la convention collective de même que l'addenda au nouveau programme de français au secondaire reconnaissent qu'il incombe aux enseignantes et enseignants de planifier et donner l'enseignement en choisissant les méthodes et les stratégies d'enseignement qui conviennent le mieux à leurs élèves. L'avant-projet de loi doit être amendé en vue de respecter l'autonomie du personnel enseignant.

Une réforme sur fond de coupes budgétaires

Au-delà de la teneur de cet avant-projet, il faut également nous attarder au contexte dans lequel s'implanterait la réforme qu'il sous-tend. A cet égard, rappelons que tout projet de réforme ne peut faire l'économie des moyens qui devraient favoriser sa mise en place ni pallier les effets des coupes budgétaires qui affectent le réseau scolaire. Dans le cas présent, d'une main, la ministre élabore un projet de réforme qui, selon elle, doit favoriser la réussite des élèves alors que de l'autre, elle impose des coupes budgétaires qui hypothèquent les chances de réussite des plus fragiles.

Car il faut bien constater que, dans plusieurs commissions scolaires, les coupes budgétaires entraînent des abolitions de postes au sein du personnel qui oeuvre principalement auprès des élèves handicapés ou en difficulté (pensons aux orthopédagogues, psychologues, techniciens en éducation spécialisée). Cela a des effets directs sur les services aux élèves et alourdit la tâche des enseignantes et enseignants qui se sentent de plus en plus seuls pour répondre aux multiples besoins de leurs élèves.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce projet n'est ni dans l'intérêt des élèves ni dans celui du personnel de l'éducation. Il ne constitue nullement un outil susceptible de relancer l'école sur la voie de la réussite. En conséquence, nous demandons à la ministre de l'Éducation de refaire ses devoirs sur des bases nouvelles de manière à assurer la cohésion du système scolaire, la cohérence de la formation de base et l'égalité des chances.

Luc Savard
Président de la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires

ADMINISTRATION
Raymond Tardif, Président et éditeur
René Morin, Vice-président, Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost, Rédacteur en chef
Stéphane Lavallée, Directeur de l'information
Pierre Dubois, Adjoint à la rédaction

PUBLICITÉ
François Fouquet, Directeur
Alain LeClerc, Adjoint au directeur
Michel Poulin, Adjoint au directeur et responsable de la promotion

PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION
René Béliveau, Directeur
André Roberge, Michel Doyon, Adjoints au directeur

COMPTABILITÉ
André Corriveau, Contrôleur
Julienne Poulin, Gérante du crédit

TIRAGE
André Custeau, Directeur
Serge Nadeau, Adjoint au directeur

La Tribune des ados

Joignez-vous à nous!

Vous vous souvenez de *La Tribune des ados* ? Une superbe chronique qui traitait de sujets choisis et développés par des jeunes de l'école Le Ber et parfois d'autres écoles. Cette année, grâce aux dirigeants de *La Tribune,* que je remercie très sincèrement, nous pouvons poursuivre ce magnifique projet et continuer à exprimer nos idées sur tous les sujets possibles; à faire connaître nos talents. L'école Le Ber, bien entendu, s'implique dans la relance de la page qui nous est réservée, à nous, les jeunes. Mais nous incitons fortement les autres écoles, publiques et privées, à s'impliquer dans cette aventure.

Une occasion à ne pas laisser passer

Cette chronique est très importante car elle nous permet d'émettre nos opinions dans un média à grande diffusion, lu par une masse importante d'adultes et de jeunes. La communication est parfois difficile entre adolescents et adultes (certains articles de l'an passé ont suscité de vives réactions). Notre page est une occasion en or d'exprimer notre vision du monde, de dire ce que nous ressentons, pensons et vivons.

L'invitation est lancée

Servons-nous de cet espace pour prendre notre place dans la société. Les élèves de l'école Le Ber et la direction de *La Tribune* invitent les élèves des différentes écoles de la région à écrire, mais aussi à lire, à prendre connaissance des opinions, celles des jeunes, face à l'actualité, aux sports, aux arts, aux spectacles et à tout ce qui se passe dans nos écoles.

Amélie Paquet
Directrice du journal étudiant de Le Ber

Éphémères, ces vacances!

Pour vous, étudiants et étudiantes qui soupiriez à la pensée d'attendre une heure en file indienne lors de la rentrée administrative, dites-vous que tout ça pourrait être bien pire. Imaginez, par exemple, que votre Conseil des élèves n'ait pas commencé deux semaines avant vous, afin d'aider à finaliser toute la paperasse que vous recevez ce jour-là. Ou pire encore, qu'il n'ait pas été présent pour vous servir lors de votre venue... Vous seriez certes encore là, patientant à la queue leu leu!

A l'oeuvre...

En effet, à Le Ber, le Conseil des élèves n'a pas chômé en août pour préparer la rentrée scolaire. Il a sagement débuté l'école deux semaines avant les élèves. A Le Ber, le Conseil est un bel exemple de bénévolat et, c'est avec joie (en général), que nous nous portons volontaires pour aider à améliorer le milieu de vie à l'école.

Et à l'épreuve

Le 25 août dernier, moi-même, présidente du Conseil des élèves ainsi que mon vice-président, Guillaume Breault-Duncan, nous sommes présentés devant l'Assemblée générale des 80 enseignants afin de défendre nos projets ainsi que nos opinions. Nous sommes un conseil représentatif et nous tenons à ce que les droits des élèves soient respectés dans l'école. Néanmoins, nous offrons nos services et notre respect en retour.

Mais notre engagement ne s'arrête pas là. Le 28 août, les 14 membres du conseil se sont présentés devant les 1260 élèves de l'école afin de les informer des objectifs de cette année. Pour nous, il est primordial que les étudiants soient au courant de ce qui se passe dans l'école et qu'ils soient satisfaits des activités que nous organisons. La première de l'année: un dîner de la rentrée, gratuit pour tous, animé par le chant et la musique de deux Lebériens, soit Benoît Martin et Jean-François Lapointe. Les membres du conseil étaient à la bouffe pour partir l'année en grand.

Laissez-moi maintenant vous présenter ce groupe de boute-en-train:

Josianne Madore, présidente
Guillaume Breault-Duncan, vice-président
Janick Dore, secrétaire
Alexandre Côté, trésorier
Sophie Richard, représentante de cinquième secondaire
Matthieu Paré, représentant de quatrième secondaire
Cynthia Berger, représentante de troisième secondaire
Annie Caron, qualité de vie et environnement
Cynthia Davignon, comité des sports
Vincent Houde, président de la radio étudiante
Philippe Lefebvre, publicité et reconnaissance
Charles Létourneau, comité socio-culturel
Carl Létourneau, président de la régie
Amélie Paquet, présidente du journal

Je termine ici en invitant tous les élèves de la région à écrire dans *La Tribune des Ados.* Nous sommes le présent de demain.

Josianne Madore
Présidente du Conseil des élèves de l'école Le Ber

Les membres du conseil étudiant de l'école secondaire Le Ber de Sherbrooke. Debout à l'arrière, dans l'ordre habituel, Charles Létourneau, Alexandre Côté, Vincent Houde, Carl Létourneau, Sophie Richard, Guillaume Breault-Duncan, Annie Caron, Janick Dore et Cynthia Davignon; à l'avant, Matthieu Paré, Philippe Lefebvre, Cynthia Berger, Josianne Madore et Amélie Paquet.

VOS COMMENTAIRES

Vous êtes invités à faire parvenir vos articles et vos commentaires à:
LA TRIBUNE DES ADOS
1950, rue Roy
Sherbrooke (Québec)
J1K 2X8

Un interlocuteur sort de l'ombre sur le campus

□ Le Regroupement des étudiants de la maîtrise et du doctorat est déterminé à s'engager dans plusieurs débats

Sherbrooke (MR)

Plutôt discret jusqu'ici, le REMDUS (Regroupement des étudiants de la maîtrise et du doctorat de l'Université de Sherbrooke) a décidé de sortir de l'ombre.

«Vous nous verrez dans plusieurs débats», annonce le nouveau président du Regroupement, M. Alexandre Bourque-Viens, autrefois président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke.

Le premier des objectifs du REMDUS est de se mieux faire connaître d'abord de tous ses membres, des associations de faculté, de département ou de programme et, plus largement, de la communauté. Entre autres moyens, le Regroupement a commencé à publier un bulletin d'information intitulé «Le Diplômé». Il veut aussi développer des outils de communication par le biais de l'informatique.

Selon le président, plusieurs dossiers retiendront l'attention du REMDUS cette année. Comme il est question, à l'Université, de l'adoption d'une politique scientifique et d'un contrat qui protège les droits des étudiants à la propriété intellectuelle et aux fruits de leurs travaux de recherche, le REMDUS a bien l'intention de s'impliquer dans ce dossier.

Dans la suite de l'adoption de la Déclaration des droits et responsabilités des étudiants par l'Université le printemps dernier, le REMDUS veut aussi contribuer cet automne à la mise en application de cette Déclaration. «On doit aussi nommer un protecteur des étudiants et nous voulons participer aux discussions pour que soit nommé un protecteur qui sache répondre à nos attentes.»

Le REMDUS, déjà à l'oeuvre avec d'autres associations étudiantes dans l'élaboration de positions en ce qui a trait à une loi-cadre québécoise sur l'accessibilité aux études post-secondaires, se propose aussi d'adopter une position régionale et de présenter un mémoire à ce sujet, ajoute Alexandre Bourque-Viens.

Un autre projet du Regroupement consiste en l'instauration d'un «bureau d'aide aux démarches administratives des étudiants» -l'appellation n'est pas encore déterminée-, une sorte de centre dont le mandat sera d'informer et de conseiller les membres du REMDUS sur leurs droits et responsabilités. Le Regroupement veut aussi se donner des outils pour aider les membres dans leurs démarches administratives ou autres face à l'Université de Sherbrooke, ses instances et son personnel.

Le REMDUS veut aussi travailler à l'amélioration des conditions d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers, souvent isolés selon M. Bourque-Viens. Le Regroupement veut clarifier ses positions face aux étudiants étrangers, à leur place dans la communauté universitaire et québécoise.

Cette année, aura lieu pour la première fois à l'Université de Sherbrooke, un forum universitaire où la communauté sera conviée à une réflexion sur un sujet encore à déterminer, mais un membre du REMDUS fait partie d'un comité chargé de dégager des avenues et d'identifier le sujet. «Nous avons l'intention aussi de participer activement à ce forum.»

Le REMDUS n'a jamais fait connaître un plan d'action aussi précis, mais c'est son intention d'être actif et de faire connaître publiquement ses positions à compter de cette année, signale son président.

C'est la rentrée au Cégep!

Dans le cadre des activités d'accueil au Cégep, les étudiants étaient invités hier en fin d'après-midi à participer à un «Défi aux étudiants» près du CAP. Il va s'en dire que la lutte a été beaucoup plus amicale que féroce.
Imacom-Daguerre, René Marquis

le groupe de l'heure,
le jeans de votre vie...

noir Silence
en
couleur
Cobra
Jeans...

SHERBROOKE
Les Terrasses 777

SHERBROOKE
Carrefour Dunant

SHERBROOKE
2910, boul. Portland
(voisin de la SAQ)

MAGOG
241, rue Sherbrooke

COOKSHIRE
25, rue Craig Nord

GRANBY
148, rue Principale

COBRA
designer•manufacturier

35645

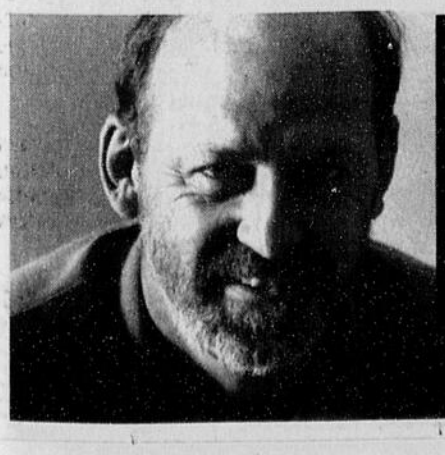

JACQUES LAVOIE
VOUS ÉCOUTE

Lundi au vendredi
de 9 h 45 à 10 h 45

CHLT 630
RADIO MÉDIA

Le margarinier J.E. Bergeron et Fils de Bromptonville avale un concurrent

Gilles FISETTE et PC

Sherbrooke

Le fabricant de margarine, J.E. Bergeron et Fils, de Bromptonville, vient «de consolider sa présence dans le secteur de la margarine au Québec» en acquérant la division Margarine Thibault du Groupe LAVO, de Trois-Rivières.

En faisant état hier matin de cette transaction, dont le montant n'a pas été révélé, le vice-président de J.E. Bergeron et Fils, Bernard Bergeron, a précisé que les opérations demeureront les mêmes, tant à l'usine de Bromptonville qu'à Trois-Rivières.

Ainsi, a-t-il précisé, la margarine Thibault continuera d'être fabriquée à Trois-Rivières et sera vendu aux grossistes et détaillants par l'équipe de vente de LAVO.

«Les changements n'auront aucun effet sur l'emploi dans les équipes de vente, ni dans celles de production», a-t-il ajouté. J.E Bergeron emploiera désormais environ 25 personnes à Bromptonville et autant de travailleurs à Trois-Rivières.

Toutefois, a précisé M. Bergeron en entrevue téléphonique, toute future expansion de l'entreprise passera par l'usine de Trois-Rivières. Il prévoit d'ailleurs augmenter la production de l'usine de Margarine Thibault, ce qui pourrait entraîner la création de nouveaux emplois d'ici une année.

«À Bromptonville, nous sommes enclavés. Il n'y a pas de possibilité d'expansion. C'est donc l'une des raisons qui nous a amenés à négocier avec LAVO. À Trois-Rivières, il n'y a qu'un quart de travail de huit heures, cinq jours par semaine. Il y a donc de la place au besoin», a-t-il indiqué.

Par l'ajout de nouveaux quarts, la production pourrait être augmentée de 35 à 40 millions de livres additionnelles.

L'exportation

M. Bergeron a expliqué que depuis 1991, son entreprise avait cherché à augmenter ses exportations.

Les choses ont commencé à déboucher, surtout au cours des deux dernières années, à un point tel que l'entreprise a commencé à avoir de la difficulté à répondre à la demande.

«Nous étions rendus au point où il fallait refuser des commandes», a déploré M. Bergeron.

Comme il n'était pas possible d'agrandir les installations de Bromptonville, près de Sherbrooke, J.E. Bergeron et fils a commencé à regarder du côté de Margarine Thibault.

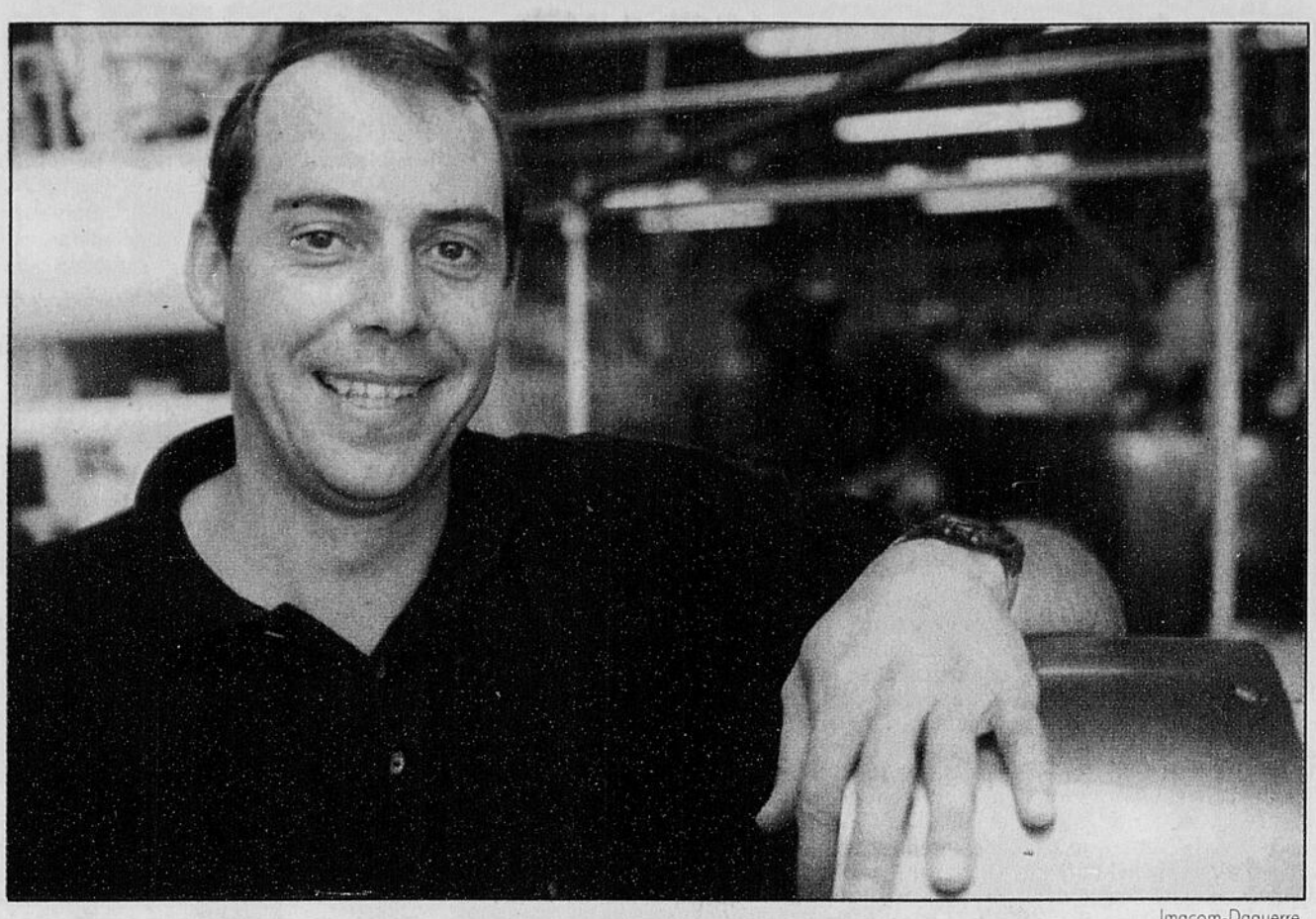

Imacom-Daguerre,

Le vice-président de J.E. Bergeron et Fils, Bernard Bergeron, se réjouit évidemment de l'acquisition de Margarine Thibault: «Nous allons pouvoir réouvrir la machine au chapitre de l'exportation».

«Nous allons pouvoir réouvrir la machine au chapitre de l'exportation», a déclaré M. Bergeron.

Deux entreprises complémentaires

Les activités de J.E. Bergeron et de Margarine Thibault se marient bien puisqu'elles se complètent. Sur le marché québécois, J.E Bergeron desservait essentiellement les institutions tandis que Margarine Thibault exploitait le marché du détail.

J.E Bergeron et Fils est installé à Bromptonville depuis sa création, en 1908. L'entreprise fabrique et vend différents types de margarine notamment les margarines pour utilisation industrielle, les margarines sans réfrigération et la margarine non hydrogénée ainsi que des produits à base de beurre. Ses produits sont commercialisés sous différentes marques et sont vendus au Québec, en Ontario, aux États-Unis, au Mexique, au Cameroun, dans les Antilles et en Colombie.

Le Groupe LAVO délaisse ainsi la margarine pour se concentrer dans la fabrication et la distribution de produits de lessive et d'entretien ménager, son secteur de spécialisation depuis près de 50 ans.

En faisant part de la transaction, M. Bergeron a souligné que les négociations s'étaient très bien déroulées avec LAVO avec qui il nourrissait déjà de nombreux contacts.

Spécialité

Le président du Groupe LAVO, M. Paul Bouthillier, s'est réjoui de voir le Groupe LAVO se concentrer sur sa spécialité, les produits de lessive et d'entretien ménager.

«L'ère de la diversification, c'est fini, a-t-il déclaré en entrevue téléphonique. C'est maintenant l'ère de la consolidation.»

Il a expliqué qu'il était important de se donner une masse critique dans une catégorie de produits.

Il a indiqué que les produits de lessive et d'entretien ménager, comme l'eau de javel La Parisienne, Lavo, Old Dutch, Supersoft et Springtime, représentaient la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe LAVO, soit 50 millions $. Le chiffre d'affaires de Margarine Thibault se situait entre 12 et 14 millions $.

Il a déclaré que le Groupe LAVO cherchera à donner un nouvel élan à ses affaires grâce à ses ressources financières supplémentaires.

M. Bouthillier a déclaré que la réglementation actuelle sur la couleur de la margarine n'avait pas constitué un facteur déterminant dans la décision de vendre Margarine Thibault.

Il a cependant déclaré qu'il était toujours contre cette règlementation, qui empêche les margariniers de donner à leur produit la couleur du beurre.

«Nous sommes en compétition avec l'industrie de la margarine, pas avec celle du beurre», a-t-il déclaré.

M. Bergeron a affirmé que cette réglementation occasionnait à son entreprise des frais supplémentaires. Il faut en effet conserver un inventaire de produits blancs pour le Québec, et un inventaire de produits colorés pour l'Ontario et le reste du monde.

En plus, il faut arrêter la production et nettoyer les machines à chaque fois qu'il est nécessaire de produire de la margarine pour le Québec.

Les employés de trois municipalités réagissent ce midi contre le transfert de 544 millions $ de Québec

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Les employés municipaux des Villes de Rock Forest et Bromptonville manifesteront ce midi pour exprimer leur mécontentement face à la facture de 544 millions $ que le gouvernement du Québec veut refiler aux municipalités, tandis que les syndiqués de la Ville de Sherbrooke dévoileront leur position en conférence de presse à 11h30.

«Tout sera annoncé demain», a indiqué hier le président des syndiqués d'Hydro-Sherbrooke, Marc-André Côté.

Même son de cloche chez le président des cols bleus, Guy Corriveau, qui ne pouvait dire hier si la Coalition des syndicats et associations de la Ville de Sherbrooke prévoit autre chose qu'une conférence de presse.

La Coalition, affiliée au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), regroupe l'Association des policiers, les syndicats des pompiers, des cols bleus, des employés d'Hydro-Sherbrooke, des brigadiers scolaires, des agents de sécurité, des fonctionnaires municipaux et des chauffeurs urbains de la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS).

Le SCFP avait annoncé la semaine dernière une journée de manifestation pour aujourd'hui dans les différentes villes du Québec afin d'inciter le gouvernement du Québec à ne pas intervenir dans les négociations salariales entre les syndicats et les municipalités.

Selon le SCFP, la réduction de six pour cent des coûts de main-d'oeuvre imposée à la fonction publique provinciale ne peut servir de modèle pour les employés municipaux.

À Rock Forest et Bromptonville

D'autre part, les employés municipaux des Villes de Rock Forest et Bromptonville, dont les syndicats sont affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), doivent manifester ce midi devant leur hôtel de ville respectif.

Il en va de même des employés de bureau, de l'entretien, ainsi que des chauffeurs du transport scolaire et du transport adapté de la CMTS, qui exprimeront leur mécontentement devant les bureaux de la Corporation, rue Cabana à Sherbrooke.

FAITS DIVERS

Un vol à la tire

Sherbrooke (psj) - Plutôt rare ce genre de délit mais il n'en demeure pas moins qu'un étudiant, âgé de 23 ans, a été victime d'un vol à la tire alors qu'il se trouvait au Carrefour de l'Estrie.

Il a raconté aux policiers municipaux de Sherbrooke avoir effectué une transaction au guichet automatique d'une succursale bancaire. Il a également acheté des aliments au supermarché.

À chaque fois qu'il devait piger dans son porte-monnaie, il le replaçait dans la poche arrière de son pantalon.

Il s'est rendu compte, en voulant prendre de nouveau son porte-monnaie, que ce dernier avait disparu. Peu de temps auparavant, il se rappelait avoir été bousculé par deux inconnus. Le truc de la bousculade est souvent utilisé dans ce genre de vol pour surprendre et désarçonner la victime.

Comme le porte-monnaie contenait quelque 180 $ et plus important encore, tous ses papiers et cartes de consommateur, il a entrepris des démarches pour faire annuler les cartes, notamment celle du guichet automatique.

Les voleurs étaient déjà passés avant lui au guichet.

Les voleurs n'ont pas de préférence

Sherbrooke - Les voleurs de véhicules sont souvent déroutants.

Ils jettent leur dévolu sur tout ce qui roule sur quatre pneus. Selon les besoins du moment ou les commandes que certains receleurs leur refilent, ils voleront aussi bien le modèle le plus récent ou la guimbarde qui approche de son dernier souffle routier.

Les deux dernières plaintes de vol de véhicule, enregistrées par les Services de protection de la communauté de Sherbrooke (Police), illustrent bien l'étendue du choix des voleurs de véhicule.

Dans la nuit de mardi à hier, entre 2h et 2h30, a disparu du stationnement Dépôt, dans le centre-ville de Sherbrooke, une Volks Jetta 1985. La valeur du véhicule se situe aux alentours de 2000 $. La voiture appartient à un étudiant.

À l'opposé, tant par le caractère récent de la voiture que par le poste occupé par son utilisatrice (professeure à San Diego, Californie), on a signalé le vol d'une voiture de location, Pontiac Sunfire 1997, rouge, d'une valeur de 20 000 $.

La dame avait immobilisé la voiture dans le parc de stationnement du Carrefour de l'Estrie, boulevard de Portland, à Sherbrooke, pour la reprendre une quarantaine de minutes plus tard.

Elle n'y était plus.

Plus tôt dans la journée de mardi, des voleurs avaient tenté de voler une voiture semblable. Quand il est question de commandes passées par des receleurs à des voleurs, ce ne sont pas des histoires.

Enfin, le concessionnaire De Luxe Pontiac Buick, 1567 rue King Ouest, à Sherbrooke, a signalé la disparition d'une Pontiac Grand Am 1997 rouge d'une valeur de 24 000 $.

Le vol a pu être commis depuis aussi loin que le 15 juillet, mais n'a été constaté qu'en début de semaine.

Une ou deux gouttes de trop

Sherbrooke - Les policiers de Sherbrooke et les techniciens-ambulanciers ont dû intervenir un court moment sur le campus de l'Université de Sherbrooke afin d'assurer le transport d'une jeune femme à l'hôpital.

Selon les amis qui se trouvaient avec l'étudiante, âgée de 19 ans, elle aurait ingurgité quelque chose comme 14 «shooters».

Les quelques gouttes de trop ont nécessité le transport à l'hôpital où le lendemain de la veille rendra la rentrée de l'automne 1997 comme inoubliable.

Dans l'ensemble, les rites initiatiques des étudiantes et étudiantes se déroulent fort bien.

À Lennoxville, c'est également un constat positif qu'a dressé le capitaine Jacques Gagnon, de Métro Police Ascot-Lennoxville, au sujet de la rentrée des étudiants de l'Université Bishop's.

Il y a quelques années, la semaine «Orientaring» prenait des allures des festival de Rio. Depuis, des réunions avec les autorités de l'Université, le service de sécurité, les étudiants, les citoyens ont réussi à créer un climat de fête acceptable pour tout le monde.

«Nous n'avons émis jusqu'ici que quelques constats d'infraction. Tout se passe bien. Je sors justement d'une réunion du comité», a commenté le capitaine Gagnon.

SOUPER SPAGHETTI
AU PROFIT DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
24 SEPTEMBRE 1997
à l'aréna de FLEURIMONT

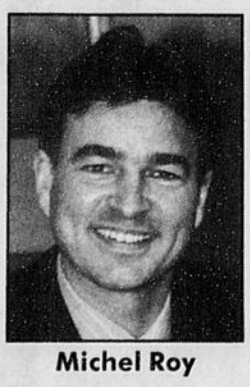

Michel Roy

Sous la présidence d'honneur de
MICHEL ROY
directeur du Carrefour de l'Estrie

SOUPER À 17 H

PRIX DU BILLET : 15 $

En vente chez :
Brasserie Le Dauphin • Bronzage Unic
Beigne Bec • Métro Conseil et Rock Forest

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

RÉSERVATIONS AU 565-0911

34342

JOUEZ AU GOLF À MOITIÉ PRIX AU MONT ORFORD

La Tribune est heureuse de vous offrir, en collaboration avec le golf du Mont Orford, la chance de fouler, à moitié prix, les allées de ce magnifique parcours de 18 trous situé près de Magog à compter du 8 septembre 1997.

La façon de procéder est simple. Un groupe de quatre joueurs qui se présente à la boutique du «pro» avec cette découpure de journal n'aura qu'à payer le prix de deux billets pour le droit de parcours. S'il n'y a que trois joueurs, ils ne paieront que le prix de deux droits de parcours.

L'offre de La Tribune et du Mont Orford est valide sur semaine, soit du lundi au vendredi, jusqu'au 17 octobre 1997. Les golfeurs désireux de jouer sur le parcours d'Orford n'ont donc qu'à découper cette annonce pour profiter d'un décor enchanteur.

VALABLE DU LUNDI AU VENDREDI

UNE GRACIEUSETÉ DE VOTRE QUOTIDIEN LaTribune NON VALABLE POUR LES TOURNOIS.

NOM
ADRESSE CODE POSTAL
VILLE TÉL.

35302

SECOURS-AMITIÉ ESTRIE
Service d'écoute téléphonique anonyme et confidentiel
564-2323
1 800 667-3841
Besoin d'être écouté? Quelqu'un est là pour toi!
Une lueur d'espoir
7 jours 24 heures
16229

C'est l'temps de bouger!
INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE D'AUTOMNE 1997
- *Pré-inscriptions:* du 25 au 29 août, entre 10 h et 20 h (sauf étudiants)
- *Inscriptions régulières:* les 3 et 4 septembre, de 10 h à 20 h, de même que le 5 septembre, de 10 h à 15 h
Renseignements: 821-7575 - Réduction de 10 % sur plusieurs cours jusqu'au 5 septembre 1997
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE CENTRE SPORTIF
34323